

N° contribution	organisme	date avis	région	département	TRI	Objet	Prise en compte avis	Type_PP
1	CG 90	30/05/2012	FRC	90	Belfort-Montbéliard général	- Inquiétude sur l'implication demandée au CG 90 pour porter la stratégie locale - Manque de lisibilité sur conséquences à terme d'être en TRI pour pouvoir se prononcer	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	CG
2	SMAVD	06/06/2012	PACA	13	général	- interrogation sur la prise en compte des remarques du SMAVD dans l'EPRI - Besoin d'articulation des réflexions TRI avec les PAPI - Inquiétude du devenir des territoires hors TRI également soumis à un fort risque d'inondations - Besoin de clarification sur distinction P1 et P2 - soutien position GR84	- Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	EPTB
					Moyenne Durance	- Demande d'ajout de ce territoire à fort enjeux sur les secteurs de Manosque et Sisteron notamment	- Demande non pris en compte	
3	Préfet 38	08/06/2012	RA	38	Grenoble	- ajouter Champagnier et Seyssins - compléter la partie critère complémentaire en mentionnant également les ouvrages de l'Oisans	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI	Etat
					Vienne Bourgoin-Jaillieu	- ajouter la commune de Sablons - Pas d'observations particulières		
4	SPC Grand Delta	13/06/2012	RA PACA LR	30	Delta du Rhône	- Fusionner les 2 TRI - proposition de précisions sur les phénomènes d'inondation et les crues passées - manque qualification de la problématique de ruissellement engendré par les orages méditerranéens - proposition de complément sur les enjeux en terme de prévision des inondations pour le SPC - manque certaines communes gardoises	- Cf. fiche synthèse de consultation des TRI - Cf. fiche de caractérisation des TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Etat
					Tournon-Tain	- proposition de précisions sur les phénomènes d'inondation et les crues passées - proposition de complément sur les enjeux en terme de prévision des inondations pour le SPC		
					Montélimar	- proposition de précisions sur les phénomènes d'inondation et les crues passées - proposition de complément sur les enjeux en terme de prévision des inondations pour le SPC		
					Alès	- proposition de précisions sur les phénomènes d'inondation et les crues passées - proposition de complément sur les enjeux en terme de prévision des inondations pour le SPC - importance du ruissellement sur ce territoire du fait des fortes précipitations à mentionner - périmètre à ajuster		
					Nîmes	- proposition de précisions sur les phénomènes d'inondation et les crues passées - proposition de complément sur les enjeux en terme de prévision des inondations pour le SPC - interrogation sur la pertinence d'intégrer Caveirac (peu de rapport hydrologique avec les autres communes même si enjeux en terme d'inondation, BV du Rhône) - interrogation sur la non prise en compte de certaines communes en rapport direct avec le territoire (BV Vistre) et particulièrement sensibles (Aubord voire Générac ou Beauvoisin)		
5	SDIS 05	11/05/2012	PACA	05	- -	- Pas d'observations particulières	SDIS	
6	CA Pays de Romans	21/05/2012	RA	26	Romans	- crues lentes de l'Isère à relativiser au regard des ouvrages hydrauliques présents au droit de ce secteur - travaux important de lutte contre les inondations sur la Savasse	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Cf. fiche de caractérisation du TRI	intercommunalité
		21/06/2012	RA			- Demande d'intégrer les communes de Saint Paul les Romans - pertinence d'ajouter Saint Donat sur l'Herbasse sous réserve de l'avis des collectivités concernés	- Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Syndicat de BV
7	SIABVA (Albarine)	11/05/2012	RA	01	-	- Interrogation sur l'engagement de l'Etat pris sur le volet inondation du contrat de rivière de l'Albarine 2011-2016 hors PAPI	- Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Syndicat de BV
8	SPC Rhône-Amont-Saône	14/05/2012	RA Bourg FRC	69	Belfort-Montbéliard	- proposition de précisions sur les phénomènes d'inondation et les crues passées	- Cf. fiche synthèse de consultation des TRI - Cf. fiche de caractérisation des TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Etat
					Besançon	- Pas d'observations particulières		
					Dijon	- proposition de complément sur les enjeux en terme de prévision des inondations pour le SPC		
					Chalon	- proposition de précisions sur les phénomènes d'inondation et les crues passées - proposition de complément sur les enjeux en terme de prévision des inondations pour le SPC		
					Mâcon	- proposition de complément sur les enjeux en terme de prévision des inondations pour le SPC		
					Bourg-en-Bresse	- Pas d'observations particulières		
					Lyon	- proposition de précisions sur les phénomènes d'inondation et les crues passées - proposition de complément sur les enjeux en terme de prévision des inondations pour le SPC		
					Saint-Etienne Bourgoin-Jaillieu	- proposition de complément sur les enjeux en terme de prévision des inondations pour le SPC - Pas d'observations particulières		
9	DDT 05	11/05/2012	PACA	05	-	- Pas d'observations particulières	Etat	
10	SIBSOMV (Sud-Ouest-Mont-Ventoux)	25/05/2012	PACA	84	Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	- soutien position GR84 - intérêt du périmètre proposé retravaillé par la DREAL PACA et présenté en réunion technique au regard de l'unité urbaine - ajouter Beaumes de Venise (système d'endiguement de la Salette) - sollicitation levé MNT plus précis que Bdalti - rappel dynamique engagée sur Contrat de Rivière et PAPI 1	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Cf. fiche de caractérisation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Syndicat de BV
11	Association de Défense du Plan de la Garde	16/06/2012	PACA	83	Toulon-Hyères	- Mentionner le bassin de l'Eygoutier (fort enjeux) et maintenir/ajouter l'ensemble des communes du BV - mentionner la crue de 1978 pour ce cours d'eau	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Cf. fiche de caractérisation du TRI	association

N° contribution	organisme	date avis	région	département	TRI	Objet	Prise en compte avis	Type_PP
12	Groupe Rivière 84 (CG84)	14/06/2012	PACA	84	Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	<ul style="list-style-type: none"> - intérêt du périmètre proposé retravaillé par la DREAL PACA et présenté en réunion technique au regard de l'unité urbaine - interrogation quand à la pertinence de distinguer ce territoire avec Bollène (territoire inter-connecté sur le plan socio-économique par la Vallée du Rhône) - nécessité d'intégrer Vaison-la-Romaine au regard de l'historique des événements passés - demande d'intégrer Apt au regard des enjeux d'inondations du territoire - certaines communes présentent peu d'intérêt au regard de la problématique inondation et pourraient être retirées (notamment Chateauneuf-du-Pape, Camaret-sur-Aigues, Montfaucon, Jonquerettes) - demande de regrouper les 3 territoires - la continuité territoriale ne semble pas apporter de plus-value à la démarche : intérêt de considérer des territoires satellites - retirer les communes limitrophes au nord de la limite communale des communes d'Orange-Sarriens-Carpentras - inquiétude sur le rapportage des objectifs de ce territoire pour les communes qui n'ont pas d'enjeux réels (référence passif DCE) + difficultés de communication vis-à-vis de certains élus - interrogation quand à la pertinence de distinguer les trois territoires (territoire inter-connecté sur le plan socio-économique par la Vallée du Rhône) - mettre Cavillon et Perthuis en P1 - certaines communes entre Cavillon et Villelaure/Pertuis présentent peu d'intérêt au regard de la problématique inondation. - demande de regrouper les 3 territoires - intégrer Cavillon/Cheval-Blanc - la continuité territoriale ne semble pas apporter de plus-value à la démarche : intérêt de considérer des territoires satellites - retirer Cadenet, Lauris, Puget, Mérindol - inquiétude sur le rapportage des objectifs de ce territoire pour les communes qui n'ont pas d'enjeux réels (référence passif DCE) + difficultés de communication vis-à-vis de certains élus - nécessité de tenir compte des phénomènes d'inondation du Lez sur la commune de Bollène (principal contributeur) et ne pas restreindre le territoire aux seules contributions du Rhône - interrogation quand à la pertinence de distinguer ce territoire avec Avignon (territoire inter-connecté sur le plan socio-économique par la Vallée du Rhône) - demande d'intégrer Valréas aux enjeux d'inondation du territoire - demande de regrouper les 3 territoires - rajouter Lamotte, Mornas, Piolenc (crues du Rieu Foyro impactant régulièrement le centre ville) - la continuité territoriale ne semble pas apporter de plus-value à la démarche : intérêt de considérer des territoires satellites - inquiétude sur le rapportage des objectifs de ce territoire pour les communes qui n'ont pas d'enjeux réels (référence passif DCE) + difficultés de communication vis-à-vis de certains élus 	<ul style="list-style-type: none"> - Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Cf. fiche de caractérisation du TRI - Eléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures 	CG
13	CC Beaucaire Terre d'Argence	16/06/2012	LR	30	Delta du Rhône	<ul style="list-style-type: none"> - nécessité de cohérence du territoire avec les dispositifs en cours (Plan Rhône, actions du SYMADREM, PPRi) - besoin d'une application identique de la réglementation entre rive gauche et droite - tenir compte des effets des submersions marines sur l'écoulement du Rhône - prendre en compte les réflexions menées par l'inter-SCOT - faire évoluer le périmètre du TRI partant de Vallabrègues/Barbentane au Nord jusqu'au delta du Rhône au sud (intégrant Sainte-Marie et Port-Saint-Louis) en passant par Beaucaire, Tarascon, Fourques, Bellegarde et Arles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Eléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures 	intercommunalité
14	Commune de Vallabrègues	06/06/2012	LR	30	Delta du Rhône	<ul style="list-style-type: none"> - intégrer la commune de Vallabrègues - soutenir la proposition d'un TRI « DeCaMed » du 23 décembre 2011 proposé par l'inter-SCOT/inter-SAGE 	<ul style="list-style-type: none"> - Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Eléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures 	commune
15	CA Hérault-Méditerranée	13/06/2012	LR	34	Béziers-Agde	<ul style="list-style-type: none"> - demande d'intégrer ce territoire en TRI (14 communes : Maraussan, Lignan-sur-Orb, Béziers, Boujan-sur-Libron, Sauvian, Villeneuve-les-Béziers, Sérignan, Valras-Plage, Pontiragnes, Vias, Bessan, Saint-Thibéry, Florensac, Agde) sous estimé au regard des indicateurs de l'EPRI - phénomènes d'inondations significatifs sur le territoire (Orb, Libron, Hérault, submersions marines) - intérêt à agir au regard de la pression démographique du territoire et de la vulnérabilité de certains types d'habitats littoraux (cabanisation) - forte pression saisonnière d'avril à novembre 	<ul style="list-style-type: none"> - Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Cf. fiche de caractérisation du TRI - Eléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures 	intercommunalité
16	CC du Sud Territoire (90)	07/06/2012	FRC	90	Belfort-Montbéliard	<ul style="list-style-type: none"> - Inquiétude sur l'implication demandée pour porter la stratégie locale - Manque de lisibilité sur conséquences à terme d'être en TRI pour pouvoir se prononcer 	<ul style="list-style-type: none"> - Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Eléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures 	intercommunalité
17	Préfet 42	07/06/2012	RA	42	Saint-Etienne	<ul style="list-style-type: none"> - rattacher les deux TRI identifiés sur les bassins Loire Bretagne (Furan et Ondaine) et Rhône Méditerranée (Gier) en un seul TRI inter-bassin 	<ul style="list-style-type: none"> - Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Cf. fiche de caractérisation du TRI 	Etat
18	CC Bièvre-Chambaran (38)	11/06/2012	RA	38	-	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'observations particulières 		intercommunalité
19	CCI 90	31/05/2012	FRC	90	Belfort-Montbéliard	<ul style="list-style-type: none"> - cf. CCIR Franche Comté 	<ul style="list-style-type: none"> - Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Eléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures 	CCI
20	CG 88	07/06/2012 21/08/2012	Lorraine	88	-	<ul style="list-style-type: none"> - Avis défavorable sur la liste proposée - absence de prise des territoires fréquemment inondés au profit des territoires fortement urbanisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Eléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures 	CG
21	CA Belfortaine	12/06/2012	FRC	90	Belfort-Montbéliard	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de lisibilité sur conséquences à terme d'être en TRI pour pouvoir se prononcer - délai de consultation trop court - avis négatif en l'état sur le projet de territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Eléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures 	intercommunalité
22	CG 84	18/06/2012	PACA	84	Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	<ul style="list-style-type: none"> - cf. avis GR84 	<ul style="list-style-type: none"> - Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Cf. fiche de caractérisation du TRI - Eléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures 	CG
23	SMABB (Bourbre)	14/06/2012	RA	38	Bourgoin-Jaillieu	<ul style="list-style-type: none"> - demandé d'être intégré dans la liste des TRI pour appuyer la dynamique locale en cours sur le territoire - intérêt à agir en terme de pression urbaine du territoire - souhait d'approfondir cette problématique dans la politique d'aménagement du territoire à l'échelle intercommunale - engagement dans un projet de PAPI et souhait de s'engager dans le portage d'une stratégie locale 	<ul style="list-style-type: none"> - Eléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures 	Syndicat de BV
24	Chambre Agriculture 21	18/06/2012	Bourg	21	Dijon Chalon Mâcon	<ul style="list-style-type: none"> - remise en question de la problématique inondation sur le secteur de Dijon - sous-estimation des territoires de Chalon et Macon - nécessité de prendre en compte la problématique inondation dans sa globalité via un TI « Val de Saône » - avis défavorable sur les projets de territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Eléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures 	Chambre Agri

N° contribution	organisme	date avis	région	département	TRI	Objet	Prise en compte avis	Type_PP
25	Chambre Agriculture 71	18/06/2012	Bourg	71	Chalon Mâcon	- souhait d'être associé au-delà du TRI dans la définition des étapes suivantes de la DI - manque prise en compte de la problématique agricole - souhait que cette problématique soit prise en compte dans les étapes ultérieure et la définition des stratégies locales de façon à ce que les actions envisagées ne constituent pas une menace pour le maintien de l'activité agricole	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Chambre Agri
26	SIABO (Ouvèze 84)	05/06/2012	PACA	84	Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	- incompréhension sur la non-intégration de Vaison-la-Romaine au regard de l'historique des événements passés - risque de fragilité du PPRi de l'Ouvèze sur le bassin-versant (corriger le paragraphe sur le PPRi de l'Ouvèze) - continuité de la commune avec les bassins de vies de Carpentras, Avignon, Orange - importance de l'attractivité touristique du territoire - problématique des réseaux et infrastructures de transport non prise en compte - concomitance crue de l'Ouvèze avec celles du Rhône à explorer - soutient l'avis du GR84 - en accord avec le projet de périmètre en réflexion pour une stratégie locale sur l'Ouvèze	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Cf. fiche de caractérisation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Syndicat de BV
27	CC Petite Camargue	18/06/2012	LR	30	Montpellier-Lunel-Maugio-Palavas	- erreur à corriger dans les indicateurs (emplois notamment) - besoin de tenir de problématique plus locales (population touristique, ZEC, ...) - interrogation sur la prise en compte de la problématique du Vidourle que sur la partie de l'Hérault - souhait d'intégrer la partie gardoise allant de Sommière à la mer	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	intercommunalité
28	Commune de Talant (21)	18/06/2012	Bourg	21	Dijon	- souhait d'être intégrée au TRI de Dijon - problématique inondation importante sur la commune - cadre de gestion cohérent avec le périmètre du Grand Dijon	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	commune
29	Commune d'Allerey-sur-Saône	18/06/2012	Bourg	71	Chalon	- remarque sur le souhait de maintenir le zonage PPRi actuel de la commune	- Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	commune
30	Ville de Besançon	18/06/2012	FRC	25	Besançon	- souhait de ne pas être retenu comme TRI pour ce premier cycle - orientation vers les dépôt d'un dossier de candidature PAPI pour le printemps 2013 Avec l'appui de l'EPTB Saône&Doubs	- TRI non retenu - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	commune
31	SMBFH (EPTB Hérault)	14/06/2012	LR	34	Béziers-Agde	- demande d'intégrer ce territoire en TRI (14 communes : Maraussan, Lignan-sur-Orb, Béziers, Boujan-sur-Libron, Sauvian, Villeneuve-les-Béziers, Sérignan, Valras-Plage, Pontiragnes, Vias, Bessan, Saint-Thibéry, Florensac, Agde + éventuellement Pézenas et Lzignan la Cèbe) sous estimé au regard des indicateurs de l'EPRI - phénomènes d'inondations significatifs sur le territoire (Orb, Libron, Hérault, submersions marines) - problématique amont du fleuve Hérault difficile en terme de prévision au regarde la cinétique des phénomènes et impact sur l'aval important sur les secteurs urbanisés - intérêt à agir au regard de la vulnérabilité de certains types d'habitats littoraux (cabanisation) - forte pression saisonnière via les camping notamment - cohérence du périmètre avec le SCOT du Biterrois - rappel des événements récents sur le territoire - souhait de porter la stratégie locale	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Cf. fiche de caractérisation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	EPTB
32	CG 01	14/06/2012	RA	01	Lyon Annemasse-Cluses Mâcon Bourg-en-Bresse	- absence des territoires ruraux dans cette hiérachisation - inquiétude sur les nouvelles contraintes et la nouvelle gouvernance à initier - remarque sur le rajout des couches et la complexification en terme de lisibilité sur la politique de gestion des inondations au-delà du PPRi	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Cf. fiche de caractérisation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	CG
33	CA Beaune Côte & Sud	15/06/2012	Bourg	21	-	- Pas d'observations particulières		intercommunalité
34	CCIR Franche-Comté	15/06/2012	FRC	25	Belfort-Montbéliard	- Manque de lisibilité sur conséquences à terme d'être en TRI pour pouvoir se prononcer - inquiétude sur le gel éventuel pour le développement des entreprises suite à la mise en oeuvre des stratégies locales - remarque sur le rajout des couches et la complexification en terme de lisibilité sur la politique de gestion des inondations au-delà du PPRi	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	CCI
35	Collectif des Riverains du Rhône et de ses Affluents (CRRRA)	11/06/2012	RA	26	Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	- interrogation sur le niveau d'association et l'arbitrage retenue des parties prenantes qualifiées - inquiétude sur l'oubli des ZEC dans les moyens qui seront alloués à la politique de gestion des inondations - souhait de maintenir la dynamique actuelle dans le cadre du plan Rhône - remarque sur l'oubli de prise en compte de la rivière Drôme - non prise en compte des problématique naturelles - souhait de mieux prendre en compte la problématique réduction des inondations et pas seulement la réduction de la vulnérabilité dans le volet inondation du Plan Rhône	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	association
36	Commune de La Pomarède (11)	27/04/2012	LR	11	-	- Pas d'observations particulières		commune
37	Préfet 01	19/06/2011	RA	01	Lyon Annemasse-Cluses Mâcon Bourg-en-Bresse	- qualification de la problématique des côtier de la Saône en rive gauche sur le département de l'Ain (Formans, Morbier, Marmont) et demande d'ajout des communes de Frans et Jassan pour rester cohérent localement au regard de la problématique (toutes disposant d'un PPR) - absence de Thil et Nievroz n'apparaissant pas dans la poche par « artefact des 200m de l'UU » mais inondables par le Rhône (dispose d'un PPR Rhône et crues torrentielles) - communes de Dagneux (impacté par le Cotey), Montluel et La Boisse (impacté par la Sereine) ne dispose de structure de BV mais disposent toutes d'un PPR - intérêt à agir au regard de la pression urbaine de Genève - problématique d'inondations de cours de piémont - CCPG sensible à la question des inondations - SCOT en cours de révision - difficile d'anticiper une seule stratégie locale de part et d'autre de Genève - continuité urbaine discutable : proposition de retirer Griège, Cormoranche et Saint-Didier-sur-Chalaronne - seul Saint-Laurent fait partie de l'UU de Mâcon au sens de l'INSEE, mais la présence autres communes dans le TRI apparaît avec la problématique inondation de la Saône - impossibilité la part des crues de la Saône	- Cf. fiche synthèse de consultation des TRI - Cf. fiche de caractérisation des TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Etat
38	TOTAL Raffinage Chimie	22/05/2012	RA	69	Bourg-en-Bresse Lyon	- Pas d'observations particulières - Pas d'observations particulières		industriel
39	Syndicat Intercommunal de Travaux et d'Aménagement de l'Orb entre Béziers et la Mer	18/06/2012	LR	34	Béziers-Agde	- incohérence entre les politiques menées sur le territoire et la non prise en de la basse vallée de l'Orb en TRI - fort enjeux en terme de population d'activité exposée aux inondations sur le secteur de Béziers et des 2 stations de Valras-Plage et Portiragnes-Plages - problématique de risque littoral important conjuguée avec une forte exposition touristique au droit de ce secteur	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	EPTB

N° contribution	organisme	date avis	région	département	TRI	Objet	Prise en compte avis	Type_PP
40	Conseil Régional Languedoc-Roussillon	19/06/2012	LR	34	Perpignan-Saint-Cyprien	- Propose d'ajouter 16 communes au périmètre TRI, à savoir Saint Laurent de la Salanque, Le Barcarès, Torrelles, Saint Hippolyte, Clairac, Sainte Marie, Villelongue de la Salanque, Salleilles, Saint Nazaire, Pollestre, Villeneuve de la Raho, Ile, Têt, Néfiach, Corneilla la Rivière et Millas (soit +48000 h en ZI, population saisonnière), plus la commune de Canet en Roussillon pour laquelle il y avait une ambiguïté sur le dossier soumis à consultation.	- Cf. fiche synthèse de consultation des TRI - Cf. fiche de caractérisation des TRI - Eléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	CR
					Béziers-Agde	- Demande l'ajout d'un TRI « Béziers - Agde » - Propose de l'intégrer et de définir un périmètre couvrant les unités urbaines Béziers, Boujan, Lignan, Maraussan, Villeneuve, Sérignan, Sauvian, Valras, Portiragnes, Vias, Agde, Florensac, Bessan et St Thibéry, Pézenas et Lézignan la Cèbe. Sur ces communes, 45 000 personnes, soit 50% de la population, sont en ZI.		
					Carcassonne	- La région propose de retenir un TRI sur Carcassonne d'étendre le périmètre en ajoutant 23 communes (en plus des 3 initialement proposées), à savoir : Alairac, Lieuc, Caux et Sauzens, Cavanac, Couffoulens, Fontès-d'Aude, Lavalette, Mas-des-Cours, Montclar, Montirat, Palaja, Pennautier, Pezens, Preixan, Rouffiac-d'Aude, Roullens, Trèbes, Villedubert, Villefloure et Villemoustaussou. Sur ces communes, 30% de la population (20000 habitants) sont en ZI.		
					Narbonne	- Propose d'ajouter les 18 communes suivantes : Port-la-Nouvelle, Gruissan, Sigean, Peyriac, Bages, Fleury, Armissan, Vinassan, Salles, Coursan, Cuxac, Sallèles, Saint Marcel, Saint Nazaire, Marcorignan, Montredon. Ces communes forment le bassin de vie de Narbonne.		
					Sète	- Soutient le TRI de Sète, notamment au regard des enjeux économiques (et projets de développement portuaire) et ne propose pas de modifications.		
					Montpellier-Lunel-Maugio-Palavas	- Propose d'ajouter 12 communes pour la zone urbaine autour de Montpellier (Mireval, Vic la Gardiole, Baillargues, Saint Brès, Montarnaud, Pignan, Courmonterral, Les Matelles, Candillargues, Lansargues, Valergues et Mudaison) et 8 communes autour de Lunel (Sommières, Junas, Villevieille, Aimargues, Saint Laurent d'Aigouze, Aigues Mortes, Le Grau du Roi et La Grande Motte). La région propose par ailleurs de retirer Assas et Saint Vincent de Barbeyrargues qui sont peu exposées aux inondations.		
					Nîmes	- Propose d'étendre le périmètre aux 12 communes suivantes : Clarensac, Vergèze, Codognan, Le Cailar, Vauvert, Aubord, Bouillargues, Manduel, Saint-Gervasy, Bezouze, Le Redessan, La Calmette, en plus des 9 communes déjà intégrées.		
					Alès	- Il propose le rajout des unités urbaines de La Grand Combe/Les Salles du Gardon/Branoux Les Taillades/Sainte-Cécile d'Andorge, Bessèges/Bordezac/Gagnières et Saint-Jean du Gard, ainsi que les communes de Thoiras, Corbes, Molières-sur-Cèze, Meyrannes, Cardet, Lezan et Massilargues Attuech. (15 communes au total).		
					Delta du Rhône	- Propose de fusionner les deux TRI et d'ajouter Bellegarde et Saint Gilles.		
Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	- Propose d'ajouter les communes de Aramon, Bagnols-sur-Cèze, Rochefort du Gard, Saint Laurent des Arbres, Saint Génies de Comolans, Saze et Tresques.							
41	Syndicat de l'Orbieu (11)	19/06/2012	LR	11	Narbonne	Avis défavorable sur le projet de TRI proposé. S'interroge sur la méthode de caractérisation des TRI et regrette qu'une approche par bassin-versant n'ait pas été choisie. Signale l'incohérence entre les politiques territoriales menée par l'Etat (PPRI, PCS, information préventive, ...) et la démarche de sélection des TRI qui semble occulter la dangerosité des phénomènes. Demande un TRI de bassin-versant en remplacement de celui actuellement proposé.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Eléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Syndicat de BV
42	CCIR Languedoc-Roussillon	21/06/2012	LR	34	Perpignan-Saint-Cyprien	- Avis favorable sur les projets de territoires - Souligne la nécessité de prendre en considération dans les étapes à venir, les impacts des risques d'inondations pour les activités économiques et l'activité touristique (augmentation de la population en saison et de l'activité économique)	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Eléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	CCI
					Béziers-Agde			
					Carcassonne			
					Narbonne			
					Sète			
					Montpellier-Lunel-Maugio-Palavas			
					Nîmes			
					Alès			
					Delta du Rhône			
Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance								
43	Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération (PMCA)	20/06/2012	LR	66	Perpignan-Saint-Cyprien	- Souligne que le délai pour la consultation était trop court. Propose d'ajouter Salleilles, Saint Nazaire, Pollestre (concernées par le PAPI Réart), Saint Laurent de Salanque, Villelongue, Saint Hippolyte (impactés par l'Agly) et Le Barcarès, Torrelles, Sainte Marie la Mer, Canet (submersion marine).	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI	intercommunalité
44	SDIS 11	19/06/2012	LR	11	Narbonne	- Souhaite l'élargissement à l'ensemble du bassin versant de la plaine narbonnaise (Coursan, Cuxac, Sallèles, Gruissan, Montredon, Bize Minervois).	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI	SDIS
					Carcassonne	- Soutient le TRI de Carcassonne en demandant de l'étendre aux communes limitrophes de Carcassonne en bord d'Aude et à une partie de la plaine agricole.		
45	CCIR PACA	19/06/2012	PACA	13	Delta du Rhône	- Pas de remarques particulières sur les propositions de poches d'enjeux - Demande que les politiques de gestion des inondations qui seront menées sur les TRI proposent le déploiement d'équipements, d'aménagements et de modes de gestions innovant pour permettre le maintien et le développement des activités économiques à des conditions économiquement viables - Demande d'être associé aux différentes de la Directive Inondation	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Eléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	CCI
					Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance			
					Marseille-Aubagne			
					Nice-Cannes-Mandelieu			
					Aix-Salon			
					Toulon-Hyères			
Est Var								
46	Communauté de Communes Arve et Salève	19/06/2012	RA	74	Annemasse-Cluses	- La poche d'enjeux Genève-Annemasse-Cluses n'est pas à elle seule représentative de la problématique et des démarches engagées sur ce bassin versant qui actuellement se situent principalement en amont de Cluses, jusqu'en tête du bassin versant de l'Arve et de ses sous-bassins. La question se pose d'élargir ce TRI avec une continuité entre les poches d'enjeux Genève-Annemasse-Cluses, Magland puis Sallanches et jusqu'à Chamonix.	- Cf. fiche synthèse de consultation des TRI	intercommunalité
47	Grand Chalon	19/06/2012	Bourg	71	Chalon	- Avis favorable sur le principe de l'identification du TRI en priorité 2 et souhaite de voir le secteur retenu in fine. - Proposition d'évolution du périmètre: - Retirer les communes de La Loyère, Chamforgeuil, et Osion tel que présenté le 15/02/2012 par la DREAL Bourgogne - Retirer Fragnes considérant un contexte comparables aux communes citées ci-dessus, - Ajouter Châtenoy-en-Bresse, Epervans, Saint Loup de Varennes et Varennes-le-Grand. - La mise en œuvre d'une stratégie unique à l'échelle du val de Saône paraît pertinent.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Eléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	intercommunalité
48	Préfet 06	18/06/2012	PACA	06	Bassin du Mentonnais	- Proposition d'un TRI du bassin Mentonnais (Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Gorbio, Sainte-Agnès, Castellar) de priorité 2 ou 3, affichage qui serait un facteur de motivation des collectivités autour du thème de l'inondation.	- Demande non prise en compte - Eléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Etat
					Nice-Cannes-Mandelieu	- Proposition d'intégrer 5 communes supplémentaires : Auribeau sur Siagne, Biot, la Colle sur Loup, Contes et Cantaron ; communes qui paraissent correspondre aux critères de : population exposée, existence d'un PPRI, ébauches de stratégies locales (avec PAPI en cours ou en projet), intensité des phénomènes des crues rapides voire torrentielles.		

N° contribution	organisme	date avis	région	département	TRI	Objet	Prise en compte avis	Type_PP
49	CC Pays d'Aubenas Vals (07)	19/06/2012	RA	07	Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	- Aucune remarque sur TRI mais précise l'existence du PAPI Ardèche	- Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	intercommunalité
50	Communauté de l'agglomération d'Annecy – Contrat de Bassin Fier & Lac d'Annecy	19/06/2012 05/09/2012	RA	74	Annecy	- Signale l'importance de la dynamique torrentielle et du transport solide de certaines communes du bassin-versant du Fier identifié dans le cadre du diagnostic du contrat de rivière. - Demande d'intégrer les communes de Faverges, Thônes et La Clusaz dans le périmètre du TRI exposés à des phénomènes d'inondation torrentielle en tête de bassin de versant du Fier et de certains de ses affluents (Eau Morte, Nom) et contributeurs aux phénomènes d'inondation en aval. - Souligne l'intérêt d'identifier une stratégie locale pour le TRI d'Annecy à l'échelle du bassin-versant du Fier, fait part de son intérêt pour s'impliquer dans sa mise en œuvre et propose de s'appuyer sur la gouvernance mise en place dans le cadre du contrat de rivière. S'interroge néanmoins sur les modalités d'application et les objectifs attendus pour cette stratégie, notamment au regard de l'articulation TRI/bassin-versant.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Cf. fiche de caractérisation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	intercommunalité Syndicat de BV
51	EPTB Vistre	15/06/2012	LR	30	Nîmes	- Propose d'étendre le périmètre du TRI aux communes de Clarensac, Aubord, Bouillargues, Manduel, Redessan, Bezouze, Saint Gervasy, Vergèze, Codognan, Vauvert et Le Caillar. Ces communes font partie du bassin de vie particulièrement exposées au risque.	- Cf. fiche synthèse de consultation des TRI	EPTB
					Montpellier-Lunel-Maugio-Palavas	- Propose d'étendre le TRI aux communes d'Aimargues et Saint Laurent d'Aigouze. Suggère d'engager d'ores et déjà la réflexion sur le périmètre de la future stratégie locale.		
52	SMAGE des Gardons	18/06/2012	LR	30	Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	- Propose d'intégrer Aramon au périmètre du TRI d'Avignon. Rappelle la crue de 2002 (rupture de digues).	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI	EPTB
					Alès	- Le SMAGE et AB Cèze se sont consultés pour produire un avis cohérent. Propose d'étendre le TRI aux communes du bassin de vie qui remonte les vallées : vallée longue vers le Grand Combien, vallée du Gardon de Saint Jean vers Saint Jean du Gard, vallée du Gardon d'Anduze, vallée de la Cèze vers Bessèges. Les communes supplémentaires proposées font partie du SCOT. Elles sont identiques à celles proposées par ailleurs par la région.		
53	Commune de CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21)	19/06/2012	Bourg	21	Dijon	- Avis favorable du conseil municipal pour l'intégration de la commune au périmètre du TRI Dijon. - Rappelle l'existence d'un barrage à aiguilles de régulation du débit de la Norge au nord de la commune.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Cf. fiche de caractérisation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	commune
54	CG 66	19/06/2012	LR	66	Perpignan-Saint-Cyprien	- Propose d'étendre le TRI aux communes de : Clair, St Hippolyte, Torreilles, St Laurent de la Salanque et le Barcares. - Demande aussi que soit étudiée la question des basses vallées de la Têt et du Réart.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	CG
55	République et Canton du Jura (Suisse)	19/06/2012	FRC	39	-	- Pas d'observations particulières		Suisse
56	La Métro - Grenoble-Alpes Métropole	18/06/2012	RA	38	Grenoble	- Insiste sur l'enjeu pour l'agglomération grenobloise de prévention et gestion du risque inondation pour assurer un développement du territoire maîtrisé assurant la sécurité des personnes et des biens - Au vu de l'histoire de la région urbaine de Grenoble marquée par des inondations mémorables et des relations entretenues avec les cours d'eau, la classification en priorité 1 pour ce territoire ne peut être remise en cause - La Métro ayant la compétence Aménagement de l'Espace communautaire va élaborer un SCOT qui intégrera le TRI de Grenoble et ses conséquences en zonages et prescriptions	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	intercommunalité
57	Espace Communautaire Lons Agglomération - Ville de Lons le Saunier (39)	18/06/2012	FRC	39	Lons-le-Saunier	- Demande l'ajout d'un TRI constitué de l'unité urbaine de Lons-le-Saunier - Souligne notamment l'exposition aux inondations des communes de Montmorot et Lons-le-Saunier - Rappelle la démarche mise en oeuvre dans le cadre du bassin versant de la Seille	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	intercommunalité
58	ARS Rhône-Alpes	18/06/2012	RA	69	Lyon	- Demande de préciser l'existence des trois zones de captages en eau potable de Crépieux-Charmy, Saône-Turdine et Arnas qui permettent l'alimentation de 1 300 000 personnes.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI	Etat
					Saint-Etienne	- Pas d'observations particulières		
					Vienne			
					Grenoble			
					Chambéry			
					Annecy	- Pas d'observations particulières		
					Albertville			
					Annemasse-Cluses			
					Haute Vallée de l'Arve			
					Romans			
Plaine de Valence								
Montélimar								
Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance								
Macon								
59	Syndicat Mixte AB Cèze	18/06/2012	LR	30	Alès	- Demande l'extension du périmètre aux communes immédiatement situées en amont sur le bassin versant de la Cèze (Meyrannes, Molières, Besseges).	- Cf. fiche synthèse de consultation des TRI	Syndicat de BV
					Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	- Demande d'élargir le TRI à la partie Gardoise. Souligne la concomitance potentielle de crues du Rhône avec ses affluents dont la Cèze. Propose d'étendre le périmètre aux communes les plus concernées par la Cèze, concentrées autour de la confluence Rhône Cèze Tave, en intégrant la totalité des communes de Codolet, Chusclan, Laudun l'Ardoise, Orsan, Tresques, Bagnols sur Cèze. - Signale que les communautés de communes Cèze Sud et de Rhône Cèze Languedoc ne sont pas mentionnées dans la fiche.		
60	SPC Med-Ouest	18/06/2012	LR	11	Perpignan-Saint-Cyprien	Propose des précisions sur les phénomènes d'inondation et les crues passées. Demande de prendre en compte les enjeux du secteur de Béziers-Agde	- Cf. fiche synthèse de consultation des TRI - Cf. fiche de caractérisation des TRI	SPC
					Béziers-Agde			
					Carcassonne			
					Narbonne			
					Sète			
Montpellier-Lunel-Maugio-Palavas								
61	Syndicat Mixte du Bassin du Roublon et du Jabron	15/06/2012	RA	26	Montélimar	Demande d'intégrer Chateauneuf-du-Rhône et Malataverne sur la poche de Montélimar	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI	Syndicat de BV
62	Préfet 70	18/06/2012	FRC	70	Belfort-Montbéliard	- Pas d'observations particulières		Etat
63	CCPRO (84)	18/06/2012	PACA	84	Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	- Partage l'avis du Groupe Rivières 84. Demande de redéfinition du périmètre comme proposé dans cet avis. - Constat des limites de l'approche basée sur « l'unité urbaine » pour délimiter les TRI qui conduit à ne pas retenir la commune de Vaison la Romaine dans le projet de TRI. Cela est difficilement compréhensible. - Demande de ne pas dissocier le Rhône du reste de ses affluents (la CCPRO concernée par ces différents cours d'eau - Souhait d'une cohérence entre les différentes démarches relatives à la gestion du risque inondation (communes concernées par un PPRI vs communes du TRI). - Inquiétudes formulées vis à vis de la précision de la cartographie à venir (échelle 1/25000) et souhait que soient harmonisées les hypothèses hydrauliques.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	intercommunalité Syndicat de BV

N° contribution	organisme	date avis	région	département	TRI	Objet	Prise en compte avis	Type_PP
64	Syndicat Mixte pour le Réaménagement de la Plaine des Chères et de l'Azergues (Contrat de Rivière Azergues)	18/06/2012	RA	69	Lyon	- Le Syndicat souscrit pleinement que la poche d'enjeux de Lyon soit pré-identifiée comme TRI de priorité 1 et qu'elle inclue les 9 communes de la Basse-Azergues (Ambérieux, Anse, Chazay, Civrieux, les Chères, Lozanne, Lucenay, Marcilly, Morancé) - dans un souci tant de cohérence hydraulique, qu'urbaine et socio-économique, les communes de Belmont, Châtillon et Chessy devraient être intégrées : ces communes quoique situées en amont de la confluence de l'Azergues avec la Brévenne sont soumises à un aléa fort d'inondation et son appelées à se développer (expansion agglomération lyonnaise, arrivée d'A89 fin 2012) - pour les mêmes raisons il paraît cohérent d'étendre le périmètre à la basse Brévenne jusqu'à l'Arbresle incluse	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Syndicat de BV
65	Syndicat Mixte Ardèche Claire	18/06/2012	RA	07	Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	- Demande d'intégrer Saint-Martin-d'Ardèche, Saint-Just-d'Ardèche, Saint-Marcel-d'Ardèche et Bourg-Saint-Andéol.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI	Syndicat de BV
66	Commune de Nolay (21)	15/06/2012	Bourg	21	-	- apporte des informations sur l'exposition aux inondations de sa commune.		commune
67	SIAE Bassin de l'Eze (84)	14/06/2012	PACA	84	Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	- Interrogations sur la non prise en compte dans l'EPRI d'éléments transmis relatifs aux inondations de l'Eze. - Demande de classer la commune de Pertuis dans un TRI de priorité 1 (sur la base d'une étude récente sur le risque inondation sur la commune de Pertuis, avec estimation des populations exposées à différents événements). - Souscrit à la proposition du Groupe rivières 84.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Syndicat de BV
68	Ville de Nîmes	15/06/2012	PACA	06	Nîmes	- Propose de limiter le périmètre TRI à celui de la commune de Nîmes, afin selon elle de mettre en évidence la spécificité hydraulique de ce territoire.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI	commune
69	Syndicat Intercommunal des Paillons	14/06/2012	PACA	06	Nice-Cannes-Mandelieu	- Demande d'ajout des communes de Contes et Cantaron (communes à forts enjeux : traversée du village et de plusieurs ZA). - Souhait que la définition du TRI soit en adéquation avec les démarches déjà engagées sur le territoire : Volet Inondation du Contrat de Rivière des Paillons, PAPI en cours, SCOT du Pays des Paillons approuvé en 2011	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Syndicat de BV
70	Préfet 07	08/06/2012	RA	07	Vienne	- Pas d'observations particulières	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Etat
					Plaine de Valence	- Demande d'intégrer Limony dans la poche d'enjeux de Vienne, intégrer Soyons, Charmes-sur-Rhône, Saint-Georges-les-Bains et Beauchastel à la poche de Valence. - Demande d'intégrer la poche de Tournon à celle de Valence ainsi que Glu et Chateaubourg en continuité des deux poches.		
					Montélimar	- Pas d'observations particulières		
					Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	- Demande d'intégrer Viviers, Saint-Montant et Bourg-Saint-Andéol, ainsi que Saint-Martin-d'Ardèche, Saint-Just-d'Ardèche et Saint-Marcel-d'Ardèche à la poche de Pierrelatte-Donzère-Bollène-Pont-Saint-Esprit.		
71	Préfet région Franche-Comté	20/06/2012	FRC	25	Belfort-Montbéliard	- Favorable à la désignation de ce territoire en TRI - Elargir ce territoire aux périmètres des 2 agglomérations PMA + CAB - Travail de sensibilisation auprès des élus à engager	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Etat
					Besançon	- La qualification de ce territoire en TRI n'est pas nécessaire	- Pris en compte	
72	CLE SAGE Arve	12/07/2012	RA	74	Annemasse-Cluses	- Rappelle la spécificité des zones de montage en matière d'aléas et d'activités touristiques, pointe les forts enjeux situés en tête de bassin versant et regrette que la population saisonnière ne constitue pas un critère d'identification des enjeux à part entière. - Souhaite que les TRI soient le moyen de définir le périmètre plus large d'une SLGRI comprenant les têtes de bassins versant, au sein duquel les priorités soient redéfinies sur la base d'une analyse Des enjeux réels de terrain.	- Cf. fiche synthèse de consultation des TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	acteur de l'eau
73	Commune de Codolet	04/06/2012	LR	30	Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	- Souhaite que la commune de Codolet soit intégrée au périmètre. Fait référence à la crue de 2002 qui a inondé toute la commune. Rappelle que la commune a engagé une étude de faisabilité pour la construction d'une digue et la création d'une zone d'expansion de crues.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Cf. fiche de caractérisation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	commune
74	Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon-Coulon (SIRCC)	08/06/2012	PACA	84	Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	- Partage l'avis du Groupe Rivières 84. - Demande l'intégration des communes d'Apt, Saignon et Gargas au TRI du fait de la vulnérabilité de ce territoire. - Rappelle la nécessité de d'inclure les communes de Cavillon et Robion dans le TRI.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Syndicat de BV
75	Pays de la Bresse Bourguignonne	05/06/2012	Bourg	71	Louhans-Chateaufort	- Souligne que la méthode de sélection des TRI minimise l'impact des inondations en zone rurale fréquemment exposées - Fait part de son regret que l'unité deurbaine de Louhans-Chateaufort ne soit pas retenue en TRI - Rappelle l'importance d'un technico-financier de l'Etat pour travailler sur une gestion du risque au sein de ce territoire	- Demande non prise en compte - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	intercommunalité
76	Chambre d'Agriculture de la Drôme	06/06/2012	RA	26	Romans	- Valide les poches à l'exception de celle de Romans-sur-Isère-Bourg-de-Péage et souhaite des explications sur le sujet. - Demande que le monde agricole soit associé aux réflexions des TRI, que leur rôle soit reconnu dans la protection de populations en aval, qu'elles soient indemnisées en cas d'inondation et qu'elles puissent bénéficier de mesures financières de réduction de la vulnérabilité telles que celle en cours dans le cadre du Plan Rhône.	- Cf. fiche synthèse de consultation des TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Chambre Agri
					Plaine de Valence			
77	Communauté du Pays du Voironnais	21/09/2012	RA	38	Grenoble	- Soutien l'avis du SIB Fure.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI	intercommunalité
78	Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle	19/06/2012	LR	30	Montpellier-Lunel-Maugio-Palavas	- Propose d'ajouter les communes de Rochefort du Gard, Saze, Saint Laurent des Arbres et Saint Genies de Comolas. - Souligne que la « cohérence gardoise du TRI d'Avignon devra intégrer Bagnols sur Cèze et Tresques sur le BV de la Cèze et Aramon sur le BV du Gardon ». - Rappelle les intérêts à agir liés aux PAPI en cours ou prévus.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	EPTB
79	chambre Agriculture du Vaucluse	19/06/2012	PACA	84	Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	Demande d'ajouter les communes de Piolenc et Mornas. Interrogation sur la prise en compte futur des territoires hors TRI sur les parties amont des bassins-versants des affluents du Rhône et de la Durance plus particulièrement concernant les zones agricoles. Incompréhension sur la non-prise en compte de Vaison-la-Romaine. Alerte sur la nécessité de ne pas considérer les zones agricoles comme des zones d'écrêtement des crues mais également comme des zones économiques.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Chambre Agri
80	Syndicat du Chassezac	19/06/2012	RA	07	Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	Aucune remarque sur les TRI mais constate que l'État maintiendra son soutien aux actions hors TRI.	- Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Syndicat de BV
81	SCOT Bassin Annecien	19/06/2012	RA	74	Annecy	- Pas de remarques particulières		SCOT
82	Ville de Macon	19/06/2012	Bourg	71	Macon	- Regrette que l'ensemble du Val de Saône ne pas pris en compte. - S'interroge sur la pertinence de maintenir les communes de Chevagny-lès-Chevrières et Hurigny dans le TRI. - Souligne l'importance de maintenir une cohérence hydraulique dans la définition du TRI soumis à des débordements récurrents de la Saône.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	commune
83	SIFRO	20/08/12	PACA	06	Nice-Cannes-Mandelieu	Apporte des éléments de diagnostic sur les bassins-versants de la Frayère et de la Roquebillière.	- Cf. fiche de caractérisation du TRI	Syndicat de BV

N° contribution	organisme	date avis	région	département	TRI	Objet	Prise en compte avis	Type_PP
84	SMABB – CC Vallons de la Tour – CAPI	09/07/12	RA	38	Bourgoin-Jallieu	- Rappelle qu'une stratégie de gestion des inondation est cours d'élaboration dans la perspective d'initier un PAPI - Demande l'ajout de ce territoire comme TRI afin de renforcer l'importance des risques d'inondation de ce territoire vis-à-vis des acteurs locaux	- Demande non prise en compte - Eléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	intercommunalité
85	SIGA TECH	20/06/2012	LR	66	Perpignan-Saint-Cyprien	- Selon ce syndicat, la concertation n'a pas été suffisante. Selon lui, les données soumises à concertation comportent erreurs et incohérences. - Relaye l'interrogation des communes de Sorède et Banyuls sur Mer sur la pertinence d'être rattachées au TRI.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Eléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Syndicat de BV
86	Métropole Nice Côte d'Azur	20/06/2012	PACA	06	Nice-Cannes-Mandelieu	- Rappel des actions menées sur le territoire de la métropole Nice Côte d'Azur pour agir face au risque inondation (PPRI, PAPIs, contrats de rivières). Demande de respecter les identités administratives existantes gestionnaires du risque inondation pour une stratégie optimale par rapport aux enjeux locaux. - Demande de considérer à minima deux TRI pour le département : un TRI cannois à l'ouest et un TRI Cagnes-Nice-Drap à l'Est, englobant la Métropole Nice Côte d'Azur et recentré sur le fleuve Var, la Cagne et les Paillons . - Mention de quelques erreurs dans la fiche descriptive (niveau de prise en charge du risque, outils de gestion, PPRI approuvés), à rectifier.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Eléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	intercommunalité
87	Annemasse Agglo	10/07/2012	RA	74	Annemasse-Cluses	- Rappelle la nécessité de traiter la gestion du risques inondation à l'échelle du bassin versant.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Eléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	intercommunalité
88	Conseil général de l'Hérault	20/06/2012	LR	34	Montpellier-Lunel-Maugio-Palavas	- Propose d'ajouter 7 communes du bassin de vie de Montpellier, à savoir Vic, Mireval, Pignan, Courmonterrat, Montarnaud, Vailhauquès et Les Matelles (figurant parmi les communes proposées par la Région) et les 8 communes de basse et moyenne vallée du Vidourle également proposées par la Région. Propose également de retirer les communes de Saint Vincent de Barbeyrargues et d'Assas situées en bordure de TRI et sur lesquelles le risque inondation majeur avéré est absent.	- Cf. fiche synthèse de consultation des TRI	CG
					Sète	- Pas d'observations particulières sur le projet de TRI.		
					Béziers-Agde	- Souhaite un TRI pour Béziers Agde. Propose un périmètre englobant 17 communes, identique à celui proposé par la région, en y ajoutant Marseillan.		
89	Syndicat d'Aménagement de la Touloubre	20/06/2012	PACA	13	Aix-Salon	- S'étonne que la commune de Venelles ne soit pas comprise dans la poche d'enjeux Aix en Provence – Salon de Provence (bassin versant de la Touloubre). Commune fortement concernée par le risque inondation (continuité d'urbanisation, présence d'enjeux en zones inondables).	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI	Syndicat de BV
90	Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc	20/06/2012	PACA	13	Aix-Salon	- Considère qu'une poche d'enjeux a été oubliée, celle comprenant les communes de Cabriès, Bouc Bel Air, Simiane Collongue et Gardanne. - Questionnement sur les opérations possibles sur les communes non incluses dans le périmètre du TRI mais le long du bassin versant concerné. - Met l'accent sur le fait que la cartographie sera incomplète sur le TRI Aix-en-Provence – Salon-de-Provence si elle ne concerne que l'Arc (enjeux principaux le long des affluents, à l'exception d'Aix en Provence et Berre l'Etang).	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Eléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Syndicat de BV
91	CAMVAL	20/06/2012	Bourg	71	Macon	- Avis favorable sur le principe de l'identification du TRI.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI	intercommunalité
92	Communauté de communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche	20/06/2012	RA	07	Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	- Demande d'intégrer Viviers, Saint-Montan, Saint-Just-d'Ardèche, Saint-Marcel-d'Ardèche et Bourg-Saint-Andéol ainsi que Saint-Martin d'Ardèche, Bidon et Saint Remèze.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI	intercommunalité
93	Communauté de Communes du Pays de Gex	20/06/2012 09/07/12	RA	01	Annemasse-Cluses	- Demande de ne pas rattacher les communes du Pays de Gex à la poche d'enjeux Genève-Annemasse-Cluses.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI	intercommunalité
94	PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE	20/06/2012	PACA	13	Delta du Rhône	- Souligne la contrainte en termes de délais pour cette consultation. - Apporte de éléments de caractérisation du territoire. - Demande une prise en compte du delta dans son ensemble au regard de l'homogénéité de la problématique littorale du territoire. - Souligne l'indispensable approche fluvio-maritime pour la gestion des inondations de ce territoire. - Rappelle la forte saisonnalité de ce territoire. - Rappelle les démarche de gestion globale à l'échelle déjà engagées dans le cadre du Plan Rhône.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Cf. fiche de caractérisation du TRI - Eléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	PNR
95	Ecologie du carcaïonnais, des corbières Et du Littoral Audois	20/06/2012	LR	11	Narbonne	- Demande l'extension du périmètre aux basses plaines de l'Aude (Coursan, Cuxac, Salles, Fleury, Sallèles, Canet, Armissan, Bages...), communes citées également par la région. - L'association souhaite aussi que le TRI passe en priorité 1.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI	association
96	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DES SORGUES	20/06/2012	PACA	84	Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	- Pas d'observation particulière sur : le classement en priorité 1 du TRI et les communes du territoire de la plaine des Sorgues retenues et non retenues. - Partage l'avis du Groupe Rivières 84. - Souhait que la cartographie à venir sur le TRI ne remette pas en cause les cartographies existantes. - Inquiétude quant à l'échelle de la cartographie (1/25000ème difficilement compatible avec l'échelle d'un PLU).	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Eléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Syndicat de BV
97	SMAGGA	20/06/2012	RA	69	Lyon	- Avis favorable sur la présence de Brignais, Grigny, Montagny, Givors et Thurins dans la poche d'enjeux de Lyon - Demande d'intégrer le bassin versant du Mornantet, affluent du Garon, de Mornant jusqu'à sa confluence avec le Garon dans cette poche.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Eléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Syndicat de BV
98	Syndicat intercommunal pour le Schéma de Cohérence Territoriale des cantons de Grimaud et Saint-Tropez	20/06/2012 19/09/2012	PACA	83	Golfe de Saint-Tropez	- Souhait du territoire du Golfe de St Tropez d'être reconnu comme Territoire à Risques Importants d'Inondation. - Les enjeux liés aux risques inondations y sont importants (synthèse annexée à la délibération prise par le comité syndical du SCOT). - Le bassin versant du Préconil est déjà dans une démarche d'élaboration de PAPI complet ; le bassin versant de la Gisle et ses affluents sont eux concernés par un volet « inondation » d'un contrat de rivière (extension probable sur les bassins versants du Bourrian et du Bélieu) et examen de l'opportunité d'une démarche PAPI. - Démarche concertée et cohérente entre le syndicat du SCOT et les deux syndicats de rivière de la Gisle et du Préconil pour mener des actions de gestion des inondations.	- Demande non prise en compte - Eléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	SCOT
					Est Var	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Eléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures		

N° contribution	organisme	date avis	région	département	TRI	Objet	Prise en compte avis	Type_PP
99	RRGMA	20/06/2012	PACA	13	Delta du Rhône	- Rappelle l'expression des syndicats de rivières lors des 4 réunions départementales organisées durant la phase de concertation - Demande d'anticiper sur la définition des stratégies locales la question des moyens financiers et du besoin de renforcement des capacités des futures structures légitimes à porter ces thématiques. - Propose d'engager une évolution de l'organisation de la gestion des cours d'eau qui intègre la question du renforcement des capacités de mise en œuvre des stratégies locales, et préconise une spécialisation du statut des structures de gestion au plan législatif dénommé « Etablissement Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux » - Souhaite savoir quelles ont été les modifications demandées par les syndicats de rivières prises en compte dans l'EPRI suite à leurs contribution fin 2011.	- Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	acteur de l'eau
					Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	- Souligne l'opportunité de la phase de sélection des TRI		
					Marseille-Aubagne	- pour une priorisation des enjeux qui reflète au mieux les enjeux réels exposés aux inondations		
					Nice-Cannes-Mandelieu	- pour une meilleure prise en compte, par rapport aux outils existants, des aspects de vulnérabilité notamment lié à des concentrations d'enjeux		
					Aix-Salon	- considérer des enjeux qui résulte de la prise en compte de l'aléa		
					Est Var	- Souligne la faiblesse de la phase de sélection des TRI - pour la méthode qui a conduit aux propositions de périmètre de TRI conduisant à une certaine confusion avec la notion d'aléa - des différences d'interprétation en fonction des interlocuteurs des services de l'Etat en charge des dossiers - Souligne des incohérences dans le contour des TRI présentés où l'attachement fort d'établir une continuité entre les zones urbaines conduit parfois à intégrer des communes avec de faibles enjeux en terme d'inondation alors que d'autres communes comme Vaison-la-Romaine ne sont pas intégrées. - S'interroge sur le devenir des territoires à fort enjeux hors TRI vis-à-vis des aides financières de l'Etat et alerte sur le risque éventuel de prioriser les fonds publics sur des communes à faible enjeu au regard de l'aléa. - Propose de créer des communes satellites du TRI afin d'éviter de considérer dans un TRI des communes sans réels enjeux, d'intégrer cette notion d'aléa pour la cartographie, d'améliorer la lisibilité des conséquences des éléments validées à ce stade.		
100	SMABVGR (Gard rhodanien)	20/06/2012	LR	30	Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	- Proposition d'ajouter 4 communes gardoises supplémentaires : Rochefort du Gard, Saze, St Laurent des Arbres et St Génies de Comolas., en plus de celles déjà incluses (Les Angles, Villeneuve les Avignon, Sauveterre, Pujaut, Roquemaure, Montfaucon, Laudun L'ardoise, Codolet, Orsan et Chusclan). - Proposition de compléments des facteurs à agir (PAPI signé et en cours de préparation) et des Informations sur les PPRI existants.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI	Syndicat de BV
101	FRAPNA	20/06/2012	RA	69	Lyon	- En phase avec la définition des périmètres. Cependant, la FRAPNA aurait souhaité voir identifié de manière claire les enjeux technologiques et en particulier nucléaire. - Demande l'ajout la commune de Lamotte-du-Rhône dans un souci de cohérence du périmètre du TRI d'Avignon-Plaine du Tricastin – Basse vallée de la Durance	- Cf. fiche synthèse de consultation des TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	association
					Saint-Etienne			
					Vienne			
					Grenoble			
					Chambéry			
					Annecy			
					Albertville			
					Annemasse-Cluses			
					Haute Vallée de l'Arve			
					Romans			
					Plaine de Valence			
Montélimar								
					Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance			
					Macon			
102	Communauté de Communes SUD ROUSSILLON	20/06/2012	LR	66	Perpignan-Saint-Cyprien	- Soulève la question de la gouvernance et de la cohérence avec les intercommunalités - La communauté de communes souhaite que la stratégie locale intègre une large zone comprenant notamment le Tech aval ainsi que les communes de Alenya, Latour bas Elne, Théza, Corneilla del Vercol et Montescot. - Le président de la communauté souhaite faire partie de la gouvernance de cette stratégie.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	intercommunalité
103	syndicat intercommunal d'assainissement Des terres de l'étang de l'Or (SIATEO)	20/06/2012	LR	34	Montpellier-Lunel-Maugio-Palavas	- Demande d'inclure les communes de Candillargues, Lansargues, Mudaison, Saint Aunes, Baillargues, Saint Bres et Valergue ainsi que La Grande Motte, Le Grau du Roi et Aigues Mortes. Rappelle qu'une démarche PAPI intention est engagée.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Syndicat de BV
104	Commune de Chilly le Vignoble	21/06/2012	FRC	39	-	- Pas d'observations à formuler		commune
105	SDIS 25	22/06/2012	FRC	25	Belfort-Montbéliard	- Pas d'observations à formuler		SDIS
					Besançon			
106	Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Rieu Foyro	22/06/2012	PACA	84	Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	- Rejoint l'avis formulé par le Groupe Rivières 84. - Demande l'intégration de la commune de Piolenc au TRI Orange Avignon (au même titre que Orange, Camaret sur Aigues et Sérignan du Comtat, concernées également par les crues de l'Aygues). La commune a en outre subi des inondations importantes dans le passé (2002, 2003, 2008, 2011) avec documents à l'appui.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Syndicat de BV
107	Pays de l'Or Agglomération	21/06/2012	LR	34	Montpellier-Lunel-Maugio-Palavas	Au titre de la cohérence avec le SCOT du Pays de l'Or et le fonctionnement de l'agglomération, le Pays de l'Or propose d'ajouter l'ensemble des communes de l'agglomération Pays de l'Or, communes proposées par ailleurs par la Région.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	intercommunalité
108	SYMBO (Syndicat Mixte du Bassin de l'Or)	21/06/2012 27/09/2012	LR	34	Montpellier-Lunel-Maugio-Palavas	Demande similaire à celle du SIATO (pour la partie héraultaise)	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Syndicat de BV
109	Ville de Dijon	22/06/2012	Bourg	21	Dijon	Mise en avant des démarches d'ores et déjà engagées dans la prise en compte du risque d'inondations. Mise en évidence de la distorsion entre l'EAIP (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles) et la cartographie PPR.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	commune
110	Préfet 88	21/06/2012	Lorraine	88	-	- Pas d'observations à formuler		Etat
111	Conseil Général des Alpes Maritimes	22/06/2012	PACA	06	Nice-Cannes-Mandelieu	- Sélection satisfaisante d'un TRI unique sur les Alpes -Maritimes qui intègre les grands bassins versants (Siagne, Brague, Loup, Cagen, Var et Paillons), et est cohérent avec les démarches déjà engagées (PAPI, contrats de milieux). - Demande d'intégrer les communes de Biot, Auribeau sur Siagne et La Colle-sur-Loup. - Mention de quelques imprécisions dans la fiche descriptive (phénomènes passés, PPRI approuvés), à rectifier.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	CG
112	Ville de Marseille	22/06/2012	PACA	13	Marseille-Aubagne	- Périmètre de la poche d'enjeux Marseille - Aubagne jugé pertinent. - En termes de stratégie locale de gestion des inondations, nécessité d'une action globale à l'échelle du bassin versant (Ville de Marseille avec la compétence pluviale, et Syndicat Intercommunal de l'Huveaune, avec un contrat de rivière en cours d'élaboration). - Pour ce qui est de la cartographie, des études hydrauliques et hydrologiques déjà transmises par la Ville de Marseille aux services de l'Etat dans le cadre de diverses démarches.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	commune

N° contribution	organisme	date avis	région	département	TRI	Objet	Prise en compte avis	Type_PP
113	Préfet 13	27/06/2012	PACA	13	Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	- Très favorable à cette proposition de distinguer le TRI Avignon-Orange d'une part, et le TRI « Durance Aval » d'autre part (en cohérence avec la dynamique actuelle / PPRi Vallée de la Durance). - Demande l'ajout des communes de Cabannes et Plan d'Orgon. - Lien de ce TRI avec le TRI Rhône Aval, notamment avec le réseau hydraulique dans la région des Alpilles. PAPI « inter TRI » à l'étude, pour compléter une démarche de contrat de canal en élaboration. (prévention des inondations sur toute la zone comprise entre la Durance et la mer, bordée à l'ouest par le Rhône et à l'Est par le canal EDF).	- Cf. fiche synthèse de consultation des TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Etat
					Delta du Rhône	- Proposition d'ajout des communes des Saintes-Maries-de-la-Mer et de Port -Saint-Louis-du-Rhône de manière à englober la Camargue dans son ensemble. Communes également impactées par la submersion marine, aux enjeux importants (population saisonnière touristique, zone industrielle portuaire). - Proposition d'ajouter les communes au nord de Beaucaire et Tarascon pour constituer un TRI « Rhône-Aval » cohérent avec l'espace d'intervention du SYMADREM et des autres partenaires dans le cadre du « Plan Rhône ». - Proposition cohérente avec celle exprimée par le SYMADREM et les collectivités réunies dans une démarche « Interscot ».		
					Marseille-Aubagne	- Pas d'observation particulière. Rappel des intercommunalités existantes et des études en cours. - Demande d'intégrer l'aléa « ruissellement » sur la ville de Marseille		
					Aix-Salon	- Territoire complexe à appréhender (3 rivières concernées, présence d'enjeux économiques et Démographiques fort répartis de façon hétérogène dans le TRI)		
114	Syndicat d'Aménagement du Préconil - Commune de Plan de la Tour	21/06/2012	PACA	83	Est Var	- Rappel des actions menées (9 campagnes d'entretien des berges du Préconil et de ses principaux affluents dans le cadre de DIG.) et en cours (PAPI complet avec objectif de labellisation fin 2012, avec une stratégie locale comprenant les communes de Plan de la Tour et Sainte-Maxime). - Rappel des événements de septembre-octobre 2009 et juin 2010. - Volonté de s'inscrire à minima dans une stratégie locale rattaché à un TRI « Golfe de Saint-Tropez » dont le périmètre serait celui de la future communauté de communes (12 communes des cantons de Grimaud et de Saint-Tropez, soumises aux mêmes phénomènes : cours d'eau très réactifs, et avec le même type d'enjeux : augmentation importante de la population saisonnière).	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Syndicat de BV
115	SDIS 06	21/06/2012	PACA	06	Nice-Cannes-Mandelieu	- Pas d'observation particulière. - Demande à pouvoir disposer de l'EAIIP sous format SIG.		SDIS
116	Chambre d'Agriculture Rhône Méditerranée	20/06/2012	PACA	83	-	- Fait part de la nécessité de prendre en compte la problématique agricole dans la gestion des inondations - Rappelle l'importance de ce sujet pour la préservation des zones d'expansion des inondations - Insiste sur l'intérêt d'une démarche de réduction de la vulnérabilité agricole pour le maintien de ces zones d'expansion	- Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	chambre Agri
117	Communauté de Communes Val de Ligne	21/06/2012	RA	07	Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	Intégrer Saint-Martin-d'Ardèche, Saint-Just-d'Ardèche, Saint-Marcel-d'Ardèche et Bourg-Saint-Andéol.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI	intercommunalité
118	Syndicat de Rivières Brévenne Turdine	21/06/2012	RA	69	Lyon	- Demande que le bassin versant Brévenne-Turdine soit pris en compte dans le TRI de Lyon et qu'il soit étendu à minima sur le secteur de l'Arbresle/Saint Bel et sur l'axe de la Turdine jusqu'à Tarare (l'Arbresle est dans dans une dynamique de croissance comme préconisé par le SCOT de l'Ouest Lyonnais et en cohérence avec la DTA métropole lyonnaise ; les apports du bassin versant Brévenne-Turdine sont en cohérence avec le bassin versant de l'Azergues)	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Syndicat de BV
119	SDIS 26	21/06/2012	RA	26	Romans	- Pas d'observations particulières		SDIS
					Plaine de Valence Montélimar Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance			
120	CCP Herbasse	22/06/2012	RA	26	Romans	Demande d'intégrer Saint Donat sur l'Herbasse au TRI de Romans-sur-Isère-Bourg-de-Péage	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI	intercommunalité
121	Préfet 74	25/06/2012	RA	74	Annecy	- Fait part de la faible exposition en terme d'enjeux du secteur d'Annecy aux débordements du Lac. - Demande d'intégrer d'intégrer les communes de Faverges et Seythenex, où se situent les torrents principaux contributeurs du lac d'Annecy.	- Cf. fiche synthèse de consultation des TRI	Etat
					Annemasse-Cluses Haute Vallée de l'Arve			
122	DDT 73	20/06/2012	RA	73	Chambéry	- demande de réduire le TRI au bassin-versant du Lac du Bourget et de ne conserver que les communes couvertes par un PPRi	- Cf. fiche synthèse de consultation des TRI	Etat
					Albertville	- demande une réduction du périmètre du TRI aux seules communes riveraines de l'Isère		
123	DDT 38	25/06/2012	RA	38	Grenoble	- cf. avis du préfet de l'Isère	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI	Etat
					Vienne			
124	Com. Agglo. du grand Besançon	22/06/2012	FRC	25	Besançon	- Soutien la proposition de ne pas maintenir le TRI de Besançon - Informe néanmoins l'intention de la collectivité à s'engager dans un PAPI	- TRI non retenu - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	intercommunalité
125	SDIS 04	21/06/2012	PACA	04	-	- Pas d'observations particulières		SDIS
126	Grand Lyon	21/06/2012	RA	69	Lyon	- Demande dans un souci de cohérence avec les enjeux ultérieurs de gouvernance locale d'intégrer les communes de Jonage, Poleymieux, Quincieux et St Germain (territoires supérieurs à 2000 hab avec moins de 200 m entre 2 constructions) et de maintenir les communes de la poche d'enjeux qui font partie du Grand Lyon	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI	intercommunalité
127	Syndicat Bassin versant du Fresquel	21/06/2012	LR	11	Carcassonne	- Avis défavorable sur le projet de TRI proposé. - S'interroge sur la méthode de caractérisation des TRI et regrette qu'une approche par bassin-versant n'ait pas été choisie. - Propose de l'étendre à 23 communes en plus des 3 initialement envisagées tout comme la proposition du SMMAR.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Syndicat de BV
128	EPAVAL	22/06/2012	Bourg	71	Chalon	- Regret de l'approche TRI par l'entrée "bassin de vie" au détriment d'une vision d'ensemble Sur les vallées du Doubs et de la Saône - Avis favorable de principe sur les poches de Chalon et Mâcon tout en demandant une réelle cohérence entre les secteurs urbains et les enjeux hydrologiques présents - Retirer les communes non inondables de part leur situation topographique, notamment pour Mâcon, les communes d'Hurigny et Chevagny-les-Chevrières alors que des communes du sud Mâconnais ne sont pas prises en compte malgré leurs forte exposition aux inondations de la Saône (secteur de Crêches-sur-Saône)	- Cf. fiche synthèse de consultation des TRI	Syndicat de BV
					Macon			
129	SMBV Lez	26/06/2012	PACA	84	Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	- Rappelle l'ensemble des politiques de gestion des inondations déjà mise en oeuvre sur le by du Lez, l'implication du SMBVL dans cette politique et la structuration des acteurs locaux autour de cette problématique. - Mentionne la volonté du SMBVL à s'engager dans un PAPI et de poursuivre vers une stratégie locale. - Demande que les communes de Bollène et Mondragon soient rattachées au TRI « Avignon-Orange » et d'ajouter comme satellite sans continuité territoriale la ville de Valréas.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Syndicat de BV
130	Le Grand Narbonne	26/06/2012	LR	11	Narbonne	- Soutien la proposition du SMMAR.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	intercommunalité
131	Association Grande Motte Environnement	21/06/2012	LR	34	-	- Souligne les problématiques liées au changement climatique, à l'urbanisation et à l'aléa submersion marine.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	association

N° contribution	organisme	date avis	région	département	TRI	Objet	Prise en compte avis	Type_PP
132	Saint-Symphorien-d'Annelles	23/02/12	Bourg	71	Macon	- Note une méconnaissance des enjeux du secteur, la prise en compte prioritaire de sites urbains au détriment des secteurs ruraux du Val de Saône. Souhaite inviter les services de l'Etat à présenter le projet dans le cadre d'une réunion publique.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	commune
133	Préfet 83	20/07/12	PACA	83	Toulon-Hyères	- Demande de limiter le TRI aux territoires compris entre Le Grand-Vallat et le Gapeau, c'est à dire les communes de Bandol à Hyères.	- Cf. fiche synthèse de consultation des TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Etat
					Est Var	- Demande de renommer le TRI - Propose de définir de deux TRI séparés, compte-tenu de l'indépendance de leurs bassins versants : l'un couvrant le territoire de Draguignan-Fréjus et l'autre du Golfe de Saint-Tropez - Propose de limiter le périmètre du TRI de Draguignan aux communes traversées par l'Argens et la Nartuby et leurs principaux affluents. - Insiste sur la nécessité de motiver clairement les propositions de retrait de certaines communes initialement incluses dans le périmètre du TRI (cas des communes de Ampus, Flayoscat et Figanières) au regard de critères homogènes sur l'ensemble du bassin.		
					Golfe de Saint-Tropez	- Rappelle la forte demande des acteurs consultés pour que le Golfe de Saint Tropez soit reconnu comme un TRI. - Demande que les communes de Roquebraune sur Argens, Cogolin et Gassin (avec Sainte Maxime et Draguignan déjà incluses dans le projet de TRI) qui concentrent le plus d'enjeux exposés soient ajoutées au TRI.		
134	Préfet 52	26/06/2012	Champ Ar	52	Vallée de l'Apance	- Avis favorable sur les liste des TRI - Souligne néanmoins l'intérêt d'inscrire au prochain agenda de sélection des TRI, le secteur de la vallée de l'Apance dont l'exposition de certaines communes comme Bourbonne-les-Bains est exposé fréquemment à des inondations importantes	- Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Etat
135	Saint Etienne Métropole	18/06/2012	RA	42	Saint-Etienne	- relève la pertinence de classer les communes du Gier à la fois dans la poche de Saint-Étienne et dans le poche de Lyon. Elle apporte aussi des éléments de connaissance sur le bassin versant du Gier.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	intercommunalité
136	SYMBHI	21/06/2012	RA	38	Grenoble	- S'interroge sur la pertinence du regroupement des secteurs grenoblois et du Voironnais liés respectivement aux cours d'eau Isère-Drac-Romanche et Morge-Fure-Oron - Demande d'ajouter à minima les communes de Bernin, Crolles, et Lumbin pour le Grésivaudan, voire l'ensemble des communes de la vallée du Grésivaudan jusqu'à Pontcharra. - Pour la Romanche, rajouter Vizille, St Pierre de Mésage et Notre Dame de Mésage sur le secteur de la Basse Romanche ; voire pour le Drac, Vif et Notre Dame de Commiers	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Syndicat de BV
137	EUROMEDITERRANEE	20/06/2012	PACA	13	Marseille-Aubagne	- Fait remarquer le phénomène de concentration des eaux pluviales des bassins-versants cumulés des Ayalades et de Plombières. - Demande qu'une stratégie locales unique soit mise en oeuvre pour ce secteur. - Souligne l'enjeu important de secteur pour les opérations de OIN.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	EPA
138	Conseil Général de la Haute Saône	19/06/2012	FRC	70	-	- Regrette la sous-estimation de la problématique agricole dans la méthode de sélection des TRI pénalisant le département de la Haute-Saône	- Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	CG
139	Conseil Général du Var	20/06/2012	PACA	83	Toulon-Hyères	Rappelle la réunion organisée par le CG et l'Etat pour concerter avec les parties prenantes du département. Demande de réunir l'aire Dracénoise et la basse-vallée de l'Argens, à savoir les communes de Muy, Puget sur Argens, Roquebrune sur Argens et Fréjus, dans un TRI « Est-Var » intégrant les communes les plus fortement touchées par les événements des 15 et 16 juin 2010. Rappelle le projet de PAPI en cours d'élaboration sur le bassin de l'Argens et la volonté du CG de s'engager ensuite dans l'élaboration d'une stratégie locale. Demande la création d'un TRI rassemblant les communes du Golfe de Saint-Tropez rassemblant les communes de Ste Maxime, Plan de la Tou (Préconil), Cogolin, Grimaud, la Môle et Gassin (Giscle, Bélier, Bourrian). Insiste sur la nécessité d'un TRI Toulon-Hyères.	- Cf. fiche synthèse de consultation des TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	CG
					Est Var			
140	Préfet 04	08/06/2012	PACA	04	Barcelonnette	- avis favorable sur la liste proposée - demande néanmoins que les territoires de Barcelonnette, Digne-les-Bains et Manosque ne soient pas oubliés dans les interventions de l'Etat du fait cet exercice de priorisation - soutien la mise en place de dispositifs de gestion globales des inondations au travers du dispositif PAPI sur les bassins-versants de la Durance et de la Bléone	- Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Etat
					Digne			
					Manosque			
141	SMBV Véore	27/06/2012	RA	26	Plaine de Valence	- Les syndicats saluent les efforts de communication et d'informations des services régionaux et départementaux sur la Directive Inondation. Ils souhaitent que le TRI se nomme « Plaine de Valence » et non « Valence ». Ils demandent par ailleurs l'intégration de communes d'Alixan, Montélier, chabeuil, Montéléger et Beaumont les Valence en supprimant Portes les Valence.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI	Syndicat de BV
142	SMBT	27/06/2012	LR	34	Sète	- Avis favorable pour le TRI de Sète. - Défavorable à l'idée d'un regroupement du TRI Sète avec Montpellier.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI	Syndicat de BV

N° contribution	organisme	date avis	région	département	TRI	Objet	Prise en compte avis	Type_PP
143	Préfet 30	30/05/2012	LR	30	Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	<p>- Propose d'élargir le TRI à Rochefort du Gard , Saze (en complément de Pujaut et de Roquemaure qui sont déjà retenus sur le même périmètre de risque) , puis Bagnols sur Cèze et Tresques sur la Cèze/tave en raison des enjeux très importants en terme de population et d'activités économiques sur ce secteur. Ainsi à Bagnols sur cèze il y aurait 5500 habitants en zone inondable et plus de 5000 emplois. Au total sur ce TRI plus de 17 000 emplois se situent en zone inondable (70% du total) , un certain nombre de commune sont inondables en totalité (Codolet) ou au moins à plus de 80%</p> <p>- Il pourrait être retenu aussi St Génies de Comolas au titre de la continuité rhodanienne quoique les Zones urbaines ne sont pas dans la Zone submersible du Rhône. Par contre la commune de St Laurent des arbres est inondable par un petit affluent du Rhône , le Nizon , dont les enjeux ne paraissent pas justifier le classement en TRI (petit Bv et débordement locaux) même si ce dernier est soumis à des crues très rapide pouvant mettre en jeu la vie humaine (par ex en 2002).</p> <p>Le cas d' Aramon est particulier car situé à la confluence du Gard et du Rhône. Compte tenu de l'histoire de la commune (5 morts en 2002) il paraît difficile à comprendre que le lieu ne soit pas retenu dans une liste des TRI . Pour autant en terme de SGLRI et d'action le territoire de la commune relèvera à l'avenir comme aujourd'hui des politiques mises en oeuvre sur le Rhône ou sur le Gardon</p> <p>- Sur l'ensemble de ce TRI ,coté gardois ,se dégageraient 3 projets de SGLRI : Le Rhône , les affluents du Gard Rhodanien , dans la suite du PAPI animé par le syndicat Mixte du Gard Rhodanien, et la vallée de la Cèze , qui fait actuellement l'objet d'un PAPI d'intention en cours de finalisation , porté par le syndicat AB Cèze.</p>	<p>- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Cf. fiche de caractérisation du TRI - Éléments à prendre en compte Pour les étapes ultérieures</p>	Etat
					Alès	<p>- En accord avec la proposition d'extension formulée par la région, qui est cohérente du point de vue du risque inondation. Les enjeux y sont moins importants en nombre d'habitants exposés mais constitue avec la ville d'Ales un bassin de risque exposé à des crues de type torrentielles fréquentes et meurtrières. La configuration des vallées et le passé industriel du secteur font que l'habitat et les activités se concentrent en fond de vallée, le plus souvent derrière des digues, dans des secteurs facilement isolés en cas de forte crue coupant les routes. Il y aurait plus de 17 000 emplois permanents, soit 49 % des emplois sur ces 37 communes, et plus de 22 000 logements en zone inondable. Ainsi à Alès malgré la baisse de population observée entre 1968-1999, on note un accroissement de 38% de l'urbanisation en zone inondable entre 1970 et 2000. Cet accroissement est principalement lié à la création de zones industrielles et commerciales, au mitage, et la densification de l'habitat péri-urbain.</p> <p>- La reconversion du secteur en direction du tourisme entraîne une augmentation des populations exposées, y compris au printemps et en automne au moment où le risque de crue est important.</p> <p>- Le SMAGE porte un PAPI sur le bassin versant des gardons (PAPI 2 en cours de finalisation) ainsi qu'un contrat de rivière et un SAGE. Le syndicat AB Cèze est en train de finaliser un PAPI d'intention sur le bassin versant de la Cèze et de l'Auzonnet. Ces deux structures seront donc candidates pour porter les stratégies locales.</p>		
					Delta du Rhône	<p>- La DDTM30 propose de retenir ce TRI unique Gard-Bouches-du-Rhône élargi à l'ensemble de la Camargue ainsi qu'à Beaucaire et Tarascon, avec un acteur important déjà en place et actif pour la gestion du risque inondation, le SYMADREM et une communauté de travail qui existe à travers le Plan Rhône.</p> <p>- La DDTM30 propose d'étendre aux communes de Bellegarde et St Gilles en ce qui concerne l'aléa Rhône. Les 4 communes gardoises de Beaucaire à St Gilles forment un ensemble homogène. Le risque inondation est lié en plus grande partie au Rhône par débordement sur les digues. La vulnérabilité de St Gilles est aussi liée à sa position particulière dans le secteur dit du couloir de St Gilles qui forme un verrou géographique et qui est l'unique point de vidange des eaux débordées dans la plaine de Beaucaire.</p> <p>- Leur territoire est également soumis à un risque de ruissellement périurbain de petits affluents descendant des costières qui traversent la zone urbaine.</p> <p>L'activité économique est aussi marquée par une forte activité agricole en zone inondable.</p> <p>Sur la commune de St Gilles une étude menée dans le cadre de l'observatoire départemental des risques montre que de 1970 à 2000 la surface urbanisée en zone inondable a augmenté de 54 %.</p> <p>Les zones urbanisées/bâti en zone inondable en 2000 sur la commune de Saint Gilles sont estimées à plus de 100 ha.</p> <p>Tout ceci justifie l'intérêt à agir sur cette zone.</p> <p>- La DDT suggère de ne pas retenir la commune de Vallabrègue en raison du petit nombre d'enjeux qu'elle représente.</p>		
					Nîmes	<p>La demande de la ville n'apparaît pas recevable car non compatible avec la méthode retenue à l'échelle nationale. La ville de Nîmes à elle seule ne constitue pas une unité urbaine ni un territoire fonctionnel pour la gestion du risque.</p> <p>D'autre part son territoire est inondé tant par les cadereaux que par le Vistre. Le TRI sera donc nécessairement associé à une stratégie locale de gestion du risque inondation couvrant le bassin versant du Vistre étendu à ses affluents dont les cadereaux.</p> <p>Les inquiétudes manifestées par le maire dans le courrier nous semblent également sans fondement dans la mesure où la signature du PAPI 2, jugé nécessaire par tous les partenaires du programme pour un bon achèvement de la protection du centre urbain contre le risque inondation, doit intervenir en 2013, soit bien avant que les prochaines étapes de la mise en œuvre de la directive ne soient franchies.</p> <p>Propose de ne pas suivre l'avis de la ville de Nîmes.</p>		
Montpellier-Lunel-Maugio-Palavas	<p>- Demande de rajouter les communes de Sommières, Junas, Villevieille, Aimargues, Saint Laurent D'Aigouze, Aigues Mortes, Le Grau du Roi et La Grande Motte.</p> <p>Il est essentiel de rajouter la commune de Sommières au TRI, compte-tenu du niveau d'exposition Au risque de cette commune (inondation récurrentes et dangereuses). De même il paraît évident d'y rajouter les communes de la rive gardoise de la basse vallée du Vidourle, qui sont exposées au même type d'aléa que les villes de Lunel et Marsillargues tout en présentant des enjeux parmi les plus importants : plus de 25.000 hab en zone inondables, soit 85% de la population totale de la zone et 35ha de surface bâtie.</p> <p>A titre d'exemple à Aimargues 98% environ de la population subit les inondations liées au débordement de cours d'eau, les 2 % restants sont inondables par ruissellement.</p> <p>La population totale (en zone inondable) y a presque doublé entre 1968 et 2004, soit 1820 habitants supplémentaires et 82% d'accroissement. Durant la période 1970-2000, l'habitat s'étend de plus de 40ha, soit +640%. Simultanément, près de 14 ha de zones industrielles ou commerciales ont vu le jour.</p> <p>Les communes littorales doivent aussi être prise en compte en raison des enjeux économique et de la présence d'une importante population saisonnière, y compris en arrière saison, à l'époque où les crues sont le plus susceptibles d'intervenir.</p> <p>Pour les communes d'Aimargues et St Laurent d'Aigouze il est proposé de retenir le Vidourle comme aléa principal pour la cartographie</p> <p>Il faut noter que ST Laurent d'Aigouze, Aigues-Mortes et le Grau-du-Roi sont soumises à la quadruple influence du Vistre, du Rhône du Vidourle et de la mer. La commune de La Grande Motte est exposée à la submersion marine.</p> <p>Le PAPI 2 Vidourle est en cours de labellisation porté par le SMT du Vidourle (EPTB).</p>							

N° contribution	organisme	date avis	région	département	TRI	Objet	Prise en compte avis	Type_PP
144	CG 30	27/06/2012	LR	30	général	- Rappelle la nécessité de prendre en considération la dangerosité des phénomènes et leur ampleur, ainsi que la croissance démographique exceptionnelle du département. - Rappelle l'importance de tenir d'une approche globale de gestion des inondations à l'échelle du bassin de vie tel qu'il existe actuellement.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Cf. fiche de caractérisation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	CG
					Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	- Apporte des éléments complémentaires de caractérisation de la poche d'enjeux. - Demande d'élargir le périmètre de la poche d'enjeux au communes d'Aramon, Bagnols-sur-Cèze, Rochefort-du-Gard, St Laurent des Arbres, St Génies de Comolas, Saze et Tresques dont la vie économique est nettement tournée vers le bassin de vie d'Avignon-Orange.		
					Alès	- Apporte des éléments complémentaires de caractérisation de la poche d'enjeux. - Propose un périmètre pour le TRI d'Alès composé de 37 communes, identique à celui proposé par ailleurs par le conseil régional Languedoc Roussillon. Ce périmètre correspond au bassin de vie d'Alès. Rappelle le caractère récurrent des crues et leur soudaineté.		
					Delta du Rhône	- Apporte des éléments complémentaires de caractérisation de la poche d'enjeux. - Demande de fusionner les poches d'enjeux Arles-Fourques et Beaucaire-Tarascon qui concernent un même bassin de vie et sont impactés de manière similaire par les crues du Rhône. - Demande d'élargir le périmètre de la poche d'enjeux aux communes de Bellegarde et Saint Gilles.		
					Nîmes	- Apporte des éléments complémentaires de caractérisation de la poche d'enjeux. - Demande l'exention du périmètre du territoire aux communes de Clarensac, Vergèze, Codognan, Le Cailar, Vauvert, Aubord, Bouillargues, Manduel, Saint-Gervasy, Bezouze, Le Redessan, La Calmette, en plus des 9 communes déjà intégrées.		
					Montpellier-Lunel-Maugio-Palavas	- Propose l'ajout de 8 communes autour de Lunel, identiques à celles proposées par ailleurs par le conseil régional Languedoc-Roussillon.		
145	Chambre Agriculture du Gard	25/06/12	LR	30	Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	- Mentionne la non prise en compte de communes du département non pris en compte malgré les dommages qu'elles ont subies lors des crues de 2002 et 2003. - Souhaite s'assurer du maintien et du développement des aides financières en matière de réduction de la vulnérabilité, et ce pour l'ensemble des zones inondables du Gard.	- Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Chambre Agri
					Alès			
					Delta du Rhône			
					Nîmes			
					Montpellier-Lunel-Maugio-Palavas			
146	Conseil Général de l'Ardèche	29/06/2012	RA	07	Vienne	- Pas d'observations particulières - Proposition de présenter la démarche aux CLI des centrales nucléaires concernées	- Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	CG
					Plaine de Valence			
					Montélimar			
					Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance			
147	Commune de SOREDE	18/06/2012	LR	66	Perpignan-Saint-Cyprien	- Souhaite que Sorède figure dans le TRI. Rappelle la crue récente de novembre 2011 classée en catastrophe naturelle. Souligne la vulnérabilité des personnes soumises à l'aléa (personnes âgées, population touristique, habitat de plain pied)	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	commune
148	Com. Com. Montmerle 3 Rivières	02/07/2012	RA	01	-	- Pas d'observations particulières		intercommunalité
149	SIAB Herbasse	26/07/12	RA	26	Romans	- Demande d'intégrer Saint-Donat sur l'Herbasse	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI	Syndicat de BV
150	S.M.D.A.	29/06/2012	LR	11	Narbonne	- Avis défavorable sur le projet de TRI - Demande l'élargissement du périmètre proposé au bassin de vie de Narbonne qui comprend 18 communes (ajout des communes de Port-la-Nouvelle, Gruissan, Sigeon, Peyriac, Bages, Fleury, Armissan, Vinassan, Salles, Coursan, Cuxac, Sallèles, Saint Marcel, Saint Nazaire, Marcorignan, Montredon, Moussan) et d'y ajouter les 3 communes supplémentaires de Névian, Villedaigne et Raissac d'Aude. - Apporte des éléments complémentaires de caractérisation du TRI.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Syndicat de BV
151	Préfet de Vaucluse	27/06/2012	PACA	84	Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	- L'approche quantitative privilégiée pour la définition des TRI pose problème, puisqu'elle conduit notamment à ne pas intégrer la commune de Vaison la Romaine dans un TRI. Nécessité d'avoir une approche qualitative en visant notamment le caractère imprévisible et violent de certaines crues pouvant mettre en péril des vies humaines. - Concernant le futur mode de gouvernance des futurs TRIs, situation complexe du futur TRI d'Avignon-Orange qui recouperait 5 stratégies locales (Aygue, Ouvèze, Sud Ouest du Mont Ventoux, Sorgues et Durance). - La désignation des TRI (prise en compte des enjeux plutôt que l'entité géographique du bassin versant) provoque une certaine incompréhension et même une inquiétude chez les structures de gestion de cours d'eau, en particulier sur les conséquences en terme de financement des travaux qu'elles mettent en œuvre. - Questionnements sur le financement possible de futurs travaux sur des communes en amont d'un TRI, et sur les articulations et éventuelles priorités entre stratégies locales au sein d'un même TRI. - Le périmètre des TRI doit intégrer de la manière la plus fidèle possible les secteurs présentant un risque reconnu d'inondabilité et pas uniquement les secteurs où les enjeux économiques et d'occupation de l'espace sont prédominants. - Sur la partie du TRI initialement proposé en « Pierrelatte-Donzère-Bollène-Pont-Saint-Esprit » - Le périmètre de ce TRI comprend la commune de Bollène, très impactée par les crues du Lez. - Interrogation sur la commune de Lamotte du Rhône, non incluse dans le TRI car ses enjeux sont essentiellement de nature agricole. Vers une prise en compte plus importante de cette catégorie d'enjeux ? - En terme de périmètre, proposition d'intégrer la commune de Valréas comme satellite amont du TRI (le long du Lez) : présence de nombreuses zones d'activités et de lotissements inondés par le Lez Et la Couronne. - Sur la partie du TRI initialement proposé en « Avignon-Orange » - En terme de périmètre il est proposé : - d'ajouter les communes de Vaison la Romaine et Roaix (crues torrentielles de l'Ouvèze), mais pas celles entre Violès et Roaix, car ces communes ne présentent pratiquement pas d'enjeux concernés par le risque d'inondation par l'Ouvèze. Elles seront dans tous les cas incluses dans le périmètre de la future stratégie locale de ce bassin - d'intégrer la commune de Piolenc (inondation importante par le Rieu Foyro) - d'exclure les communes de Chateauneuf du Pape, Jonquerettes et Camaret sur Aigues (faible vulnérabilité à l'inondation, absence d'enjeux en zones inondables, intégration juste liée à la continuité géographique du TRI). - Sur la partie du TRI initialement proposé en « Durance aval » - En termes de périmètre il est proposé : - d'ajouter la commune de Pertuis comme « satellite » à l'amont du territoire formé par Caumont, Cavailon et Cheval-Blanc - de retirer les communes entre Pertuis et Cheval-Blanc (pas d'enjeux particuliers) - d'ajouter les communes de Gargas et Apt comme satellite au TRI le long du Calavon-Coulon.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Etat
152	Préfet de l'Hérault	02/07/2012	LR	34	Montpellier-Lunel-Maugio-Palavas	- Demande l'ajout des communes de Mireval, Vic la Gardiole, Montarnaud, Pignan, Courmonterral, Vallhauques, les Matelles, Sommières, Junas, Villevieille, Aimargues, Saint Laurent d'Aigouze, Aigues Mortes, Le Grau du Roi et La Grande Motte. - Demande de retirer les communes d'Assas et Saint-Vincent-de-Barbeyrargues qui sont peu exposées aux inondations.	- Cf. fiche synthèse de consultation des TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Etat
					Béziers-Agde	- Demande la reconnaissance d'un TRI Béziers-Agde intégrant les communes de Béziers, Boujan-sur-Libron, Lignan-sur-Orb, Maraussan, Villeneuve-les-Béziers, Sérignan, Sauvian, Valras-Plage, Portiragnes, Vias, Agde, Florensac, Bessan et St-Thibéry.		
					Sète	- N'émet pas de remarques particulières sur le projet de TRI.		

N° contribution	organisme	date avis	région	département	TRI	Objet	Prise en compte avis	Type_PP
153	Conseil Général de l'Aude	18/06/2012	LR	11	Narbonne Carcassonne	Rappelle les caractéristiques des territoires : - inondations récurrentes et dangereuses du fait de leur rapidité, - économie et population touristiques importantes, - croissance démographique.	- Cf. fiche synthèse de consultation des TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	CG
154	SAGYRC	26/06/2012	RA	69	Lyon	- Manque de lisibilité sur les conséquences d'être en TRI - Demande que soit prise en compte les phénomènes de ruissellement en complément des inondations par débordement de cours d'eau déjà intégré dans le PPRi de l'Yzeron mais souligne les difficultés de représentation de ce phénomène pour la cartographie. - Demande d'ajouter les communes de Pollionnay, Saint-Laurent-de-Vaux et Yzeron à condition que leur intégration n'ai pas de conséquences disproportionnées au regard du risque réel pour ces communes - Déploie l'approche en terme de bassin de vis par rapport à l'objectif de gestion de bassin versant des stratégies locales et celui de la gestion de la ressource en eau - signale qu'un projet de PAPI est en cours d'élaboration et prend note de la nécessité de son articulation avec une future stratégie locale potentielle	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Syndicat de BV
155	SMRB	22/06/2012	RA	69	Lyon	- pas opportun d'intégrer les communes de Cogny, Jarnioux et Lacenas située sur le bassin-versant du Morgon et les enjeux sont relativement faibles et déconnectée de l'agglomération de Villefranche-sur-Saône - Ajouter Lachassagne et Marcy - Communes aval du bassin-versant du Morgon fortement exposées aux inondations devraient être intégrées dans la stratégie locale de ce territoire	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Syndicat de BV
156	SM3A	21/06/2012	RA	74	Annemasse-Cluses Haute Vallée de l'Arve	- L'intensité des phénomènes et les niveaux de population saisonnière doivent pris en compte pour l'élaboration de la liste des TRI. - La stratégie locale de gestion du risque d'inondation devra être cohérente avec les actions actuellement menées dans le cadre du projet de PAPI. Les aides financières ne doivent pas se limiter aux seules actions qui visent le TRI de la basse vallée de l'Arve ou qui y sont localisées géographiquement.	- Cf. fiche synthèse de consultation des TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	EPTB
157	Chambre Agriculture des Bouches du Rhône	02/07/2012	PACA	13	Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance Delta du Rhône Marseille-Aubagne Aix-Salon	- Regret que les indicateurs retenus pour la définition des poches d'enjeux se focalisent sur les milieux les plus densément urbanisés. L'agriculture, composante de l'activité économique, représente, elle aussi, un enjeu en cas d'inondation (préjudices subis, contribution à l'écrêtement des crues) - Les espaces agricoles en zone inondable riverains du Rhône, de la Durance, de l'Arc, de la Touloubre ou de la mer ne doivent pas être écartés des dispositifs à venir. Ils doivent faire partie des futures stratégies locales de gestion des risques d'inondation (logique de solidarité urbain./rural) et pouvoir bénéficier à l'avenir d'enveloppe financières nécessaires à la réduction de leur vulnérabilité, à leur Ressuyage ou à leur protection. - Interrogation sur les moyens futurs alloués aux territoires hors TRI.	- Cf. fiche synthèse de consultation des TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Chambre Agri
158	Conseil Général de l'Isère	03/07/2012 15/10/2012	RA	38	Grenoble Vienne Bourgoine-Jaillieu Bourg d'Oisans	- incompréhension de l'approche TRI comme bassin de vie plutôt que par une approche hydraulique Qui conduit à regrouper Grenoble et le voisinage dont les aléas sont très différents et à séparer des territoires soumis aux mêmes événements hydrologiques entre Grenoble et d'autres territoires tels que Secteurs de Vizille, Vif et le Grésivaudan amont. - nécessité de prendre en compte comme TRI le secteur de Bourgoine-Jaillieu concerné par des aléas importants en terme d'inondation et qui présente un enjeu majeur en terme d'urbanisation - nécessité de prendre en compte comme TRI le secteur de Bourg-d'Oisans secteur à fort enjeux en termes de sécurité pour les personnes et les biens	- Cf. fiche synthèse de consultation des TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures - Demande non prise en compte - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	CG
159	Com. Com. Le Grésivaudan	25/06/12	RA	38	Grenoble	- Fait part de la nécessité d'informer les communes sur la démarche, non effectuée à ce jour.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI	intercommunalité
160	Com. Agglo. Montélimar - Sésame	29/06/12	RA	26	Montélimar	- Demande de prendre en considération l'avis du SMBRJ	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI	intercommunalité
161	Thau agglo	11/07/12	LR	34	Sète	Avis défavorable : - les communes concernées par le TRI sont déjà largement traitées : plusieurs démarches de gestion globale du territoire sont engagées (SCOT, SAGE, schéma de mise en valeur du littoral) et couverture PPR : - les politiques liées à l'environnement et à la gestion de l'eau sont déjà au cœur des politiques publiques portées par les élus ; - les élus craignent que la qualification en TRI pourrait générer de nouvelles contraintes ; - doute sur la pertinence de la méthode employée.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI	intercommunalité
162	Scot ARLYSERE	09/07/12	RA	73	Albertville	- Difficulté de compréhension de la méthode de caractérisation du TRI comme bassin de vie qui intègre des communes de coteaux tout en excluant des communes directement concernées par le TRI - Lisibilité difficile sur les conséquences d'être en TRI	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	SCOT
163	Montpellier Agglomération	06/07/12	LR	34	Montpellier-Lunel-Maugio-Palavas	- Avis favorable sur le projet de territoire justifié par les enjeux humains, économiques et environnementaux concernés par les risques d'inondation sur un territoire en pleine évolution. - Rappelle l'implication de la CA dans la gestion des inondations depuis l'acquisition de sa compétence inondation en 2004, notamment par la mise en place d'un système d'alerte pour la prévision sur le territoire communautaire. - Insiste sur la nécessité d'avoir une adéquation entre le périmètre du TRI et celui du SCOT : extension du territoire aux communes de Baillargues et Saint-Brès sur le bassin de l'Etang de l'Or (site stratégique de l'aménagement Est de l'agglomération autour du pôle d'échange multimodal), des communes de Courmonsec, Courmonterral et Pignan sur le bassin de la Mosson (développement Ouest de l'agglomération).	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	intercommunalité
164	Viennagglo	11/07/12	RA	38	Vienne	- Rattacher les communes de Chasse-sur-Rhône et d'Estrablin. Supprimer les communes de Jardin et de Serpaize.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI	intercommunalité

N° contribution	organisme	date avis	région	département	TRI	Objet	Prise en compte avis	Type_PP
165	Pays de Montbéliard Agglomération	05/07/12	FRC	25	Belfort-Montbéliard	- Ne remet pas en cause le TRI, mais propose un élargissement du périmètre du TRI aux intercommunalités concernées - S'inquiète pour la stratégie de la superposition d'outils que cela pourrait engendrer (SAGE, SCOT, ...) sur des périmètres et plannings différents.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	intercommunalité
166	SCOT Sud Gard	18/07/12	LR	30	Delta du Rhône Nîmes Montpellier-Lunel-Maugio-Palavas Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	- Interrogations sur l'absence de différentes communes dans les TRI proposés (Sommières, Saint Gilles, Boulbon, Vallabrègues, Port Saint-Louis ...) - Propositions de TRI non cohérentes au regard de la logique globale souhaitée au niveau du SCOT - Interrogations sur la méthode de délimitation des TRI (« qu'est ce qu'un territoire à risque « important » d'inondation?) - Souhait que les TRI soient calés sur de grands espaces non ségrégués car la véritable résilience se construit et s'organise adossée aux territoires « de solidarité ». - Rappel des positions déjà prises (courrier au PCB du 10 février 2012) : 1, nécessité de considérer le territoire du « Delta Camargue Méditerranée » dans son ensemble (fonctionnement deltaïque, approche fluvio-maritime, ruissellement urbains) 2, nécessité de disposer d'une véritable évaluation de la « Doctrine Rhône », pour évoquer les orientations stratégiques du Plan Rhône des années à venir. 3, urgence de faire correspondre les territoires de problèmes avec les territoires de réponse, en adoptant de nouveaux modèles et échelles d'action 4, proposition de création d'une nouvelle Commission Géographique spécifique « Delta Camargue Méditerranée » afin que ce territoire ne soit pas « disloqué » entre 3 commissions distinctes (fleuve côtier Ouest, Littoral PACA, Plan Rhône). 5, définition d'une méthodologie de travail avec les services de l'Etat (en Région et au niveau Départemental pour l'élaboration des stratégies locales) 6, émergence d'une nouvelle forme de gouvernance autour des documents de planification locaux dans le cadre de la stratégie nationale de gestion et de prévention des risques : le territoire « Delta Camargue » pourrait devenir un « espace expérimental ».	- Cf. fiche synthèse de consultation des TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	SCOT
167	Carcassonne agglo	28/06/12	LR	11	Carcassonne	- Avis accord avec celui du SMMAR	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	intercommunalité
168	CCIR RA	29/06/12	RA	69	Lyon Saint-Etienne Vienne Grenoble Chambéry Annecy Albertville Annemasse-Cluses Haute Vallée de l'Arve Romans Plaine de Valence Montélimar Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance Macon	- difficulté d'appréhender concrètement les conséquences d'être en TRI - Besoin dans le cadre de la définition des stratégies locales de prendre en compte les emplois et la valeur patrimoniale des outils de production - Ces nouvelles dispositions ne doivent pas se traduire par des prescriptions et des contraintes financières supplémentaires et menacer l'emploi dans la région - Souhait de la CCI d'être associée à l'élaboration des stratégies locales de la région	- Cf. fiche synthèse de consultation des TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	CCI
169	Préfet 71	13/07/2012	Bourg	71	Macon Chalon	- Avis très favorable sur le fait de retenir ce territoire en TRI en raison de l'importance des enjeux exposés, de la fréquence et de la spécificité des crues à cinétique lente de la Saône dont les effets sont souvent irréversibles sur le bâti - Remarque sur la limite de la notion de bassin de vie qui peut intégrer des communes peu exposées et peut compliquer la gouvernance du TRI - Retirer du périmètre défini à partir de l'unité urbaine : Charnay-les-Mâcon, Chevagny-les-Chevrières, Hurigny, Vinzelles, Saint-Martin-Belle-Roche et Senozan. - Ajouter en revanche les communes de Crêches-sur-Saône et Chaintré (présence de en zone inondable de la principale zone commerciale mâconnaise) ainsi que Saint-Symphorien-d'Annelles (commune fréquemment et fortement inondée) - Demande de désignation d'un préfet pilote pour ce TRI interdépartemental	- Cf. fiche synthèse de consultation des TRI	Etat
170	Communauté de Communes du Genevois	05/07/2012	RA	74	Annemasse-Cluses	- Réponse d'approbation du périmètre du TRI sur leur secteur mais attire l'attention sur la partie ouest du territoire pour la définition de la stratégie locale.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	intercommunalité
171	DREAL RA – UT 69 (service de police de l'eau sur l'axe Rhône-Saône)	24/07/2012	RA	69	Vienne Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance Plaine de Valence Montélimar Chalon Delta du Rhône Macon Lyon	- nécessité d'intégrer dans les fiches descriptives des TRI qui comportent des systèmes d'endiguement les obligations relatives à la sécurité des ouvrages hydrauliques du décret 2007-1735 - intégrer la commune d'Epervans à la poche de Chalon (même système d'endiguement avec Saint-Marcel) - Fusionner les poches d'enjeux Arles-Fourques et Beaucaire-Tarascon qui présentent une continuité des systèmes d'endiguement en rive droite et gauche du Rhône - Transmission de l'inventaire des ouvrages hydrauliques réalisé par TRI sur l'axe Rhône-Saône	- Cf. fiche synthèse de consultation des TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Etat
172	Syndicat mixte du Scot du bassin de vie Cavaillon - Coustellet - L'isle sur la Sorgue	16/07/2012	PACA	84	Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	- En accord avec la proposition du collectif inter-Scot « DeCaMed » de constituer un TRI « Delta-Camargue-Méditerranée ». - Souligne l'absence de prise en compte de l'évolution économique des territoires en matière d'accueil de population et d'activité économique. - Proposition de regrouper les TRI Durance-aval et Avignon-Orange du fait de la répartition des communes SCOT sur les 2 TRI.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	SCOT

N° contribution	organisme	date avis	région	département	TRI	Objet	Prise en compte avis	Type_PP
173	CC Rhône Alpilles durance	19/07/2012	PACA	13	Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	- Demande de regrouper les TRI Durance-aval et Avignon-Orange du fait de la répartition des communes de la CC Rhône Alpilles Durance sur les 2 TRI. - Souhaite qu'une attention particulière soit portée sur le remblai autoroutier de l'A7 considéré par l'Etat comme non résistant à la crue de référence. - Mentionne la problématique des risques de ruissellement pluvial sur l'Aiguillon et le Vigueirat, actuellement non pris en compte dans les propositions de TRI.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	intercommunalité
174	CLE Vistre, nappes Vistrenque et Costières	12/07/2012	LR	30	Montpellier-Lunel-Maugio-Palavas Nîmes	- Propose d'ajouter les communes d'Aimargues et Saint Laurent d'Aigouze au TRI autour de Lunel. - Souligne la problématique du ruissellement dans les zones urbaines. - Propose un périmètre comprenant 21 communes, identique à celui proposé par ailleurs par d'autres collectivités.	- Cf. fiche synthèse de consultation des TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	acteur de l'eau
175	Commune de Marsannay la Côte	19/07/2012	Bourg	21	Dijon	- Pas d'avis sur le périmètre du territoire proposé mais souhaite mentionner l'intérêt de maintenir la commune dans le TRI concerné par un risque spécifique de ruissellement.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	commune
176	Préfet 21	19/07/2012	Bourg	21	Dijon	- Besoin approfondir la connaissance le diagnostic de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation dans le cadre de la cartographie DI. Réflexions à engager sur la définition de la stratégie locale au regard structures existantes.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Etat
177	Conseil Général de la Savoie	25/07/2012	RA	73	Chambéry Albertville	- Interrogation sur la démarche au regard des politiques déjà menées sur le territoire - Interrogation sur la cartographie de l'événement extrême et de sa pertinence dans un territoire de Montagne - Interrogation sur la nécessité d'intégrer des communes de coteau tel que proposé dans le périmètre	- Cf. fiche synthèse de consultation des TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	CG
178	Conseil Général des Alpes de Haute Provence	03/08/2012	PACA	04	-	- Regrette l'absence de TRI sur le département - Souligne la nécessité pour le département d'un appui financier sur les ouvrages prochaines classées - Rappelle la lourdeur pour les structures de gestion des différentes procédures PAPI/PSR	- Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	CG
179	Communauté de Communes Provence Luberon Durance	27/07/2012	PACA	84	Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	- Regret que la grille de lecture proposée pour la désignation des TRI ne porte que sur le poids démographique et les enjeux économiques, et pas sur le développement futur du territoire (activités économiques et accueil population) - Demande que le TRI Durance Aval soit classé en priorité 1 (compte-tenu du PGRI Durance en cours, zones à forts enjeux, digue RAR au niveau de Cheval-Blanc) - Signale que la communauté de communes Provence-Luberon-Durance est citée dans la fiche descriptive du TRI d'Avignon – Orange., ce qui leur convient. - Demande de confirmation que la Communauté de Communes Provence Luberon Durance (avec ses 4 communes : Cavailon, Cheval-Blanc, Méridol et les Taillades) est bien sélectionnée en classe 1.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	intercommunalité
180	Ville d'Arles	10/07/2012	PACA	13	Delta du Rhône	- Cf. avis du Syndicat mixte du Pays d'Arles	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	commune
181	CLE Drac - Romanche	16/07/2012	RA	38	Grenoble	- Signale la nécessité de consulter la CLE et regrette le délai contraint.		Syndicat de BV
182	Commune de Cavailon	26/07/2012	PACA	84	Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	- Demande à ce que soit classé en priorité 1 le TRI « Durance aval » au regard des enjeux de développement - Identifier dans le SCOT sur les communes de Cavailon, Caumont, Cheval-Blanc, Méridol le long de la Durance.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI	commune
183	Commune de Biviers	19/07/2012	RA	38	Grenoble	- Souhaite disposer d'informations plus précises pour se prononcer sur le projet de territoire		Syndicat de BV
184	Métropole Savoie	19/07/2012	RA	73	Chambéry	-Pas de remarque sur le périmètre du TRI. - Questionnements sur l'utilisation de la crue extrême et le devenir de la réglementation actuelle des PPR.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	SCOT
185	Conseil Général du Rhône	13/07/2012	RA	69	Lyon Vienne	- Demande d'intégrer les communes de l'Arbresles et Saint-Bel sur le bassin de la Brévenne et les communes de Chatillon et Chessy dans la vallée de l'Azergues - Interrogation sur la non prise en compte dans le périmètre du TRI de la commune de Belleville-sur-Saône Qui fait l'objet d'une exposition similaires aux inondations de la Saône et des rivières du Beaujolais - Manque de lisibilité sur l'articulation entre les TRI et le dispositif PAPI - Demande de précision sur l'impact pour une commune d'être classé en TRI vis-à-vis du système Assurantiel - Demande de ne pas oublier les territoires ruraux	- Cf. fiche synthèse de consultation des TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	CG
186	Syndicat Mixte du Pays d'Arles	19/07/2012	PACA	13	Delta du Rhône Avignon – Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance	- Rappelle la gestion du risque d'inondation sur le territoire malgré sa forte exposition - Territoire à fort enjeu urbain et économique dont la position stratégique sera renforcée par la réalisation du futur contournement autoroutier faisant la jonction entre l'Espagne et l'Italie, soumis une pression démographique importante, marqué des axes de transport structurant - Rappelle l'interaction hydraulique forte entre les entités composant le territoire et avec ses entités voisines et souligne à ce titre l'intérêt du périmètre proposé par l'inter-scot « Delta-Camargue-Méditerranée » - Demande une clarification sur la hiérarchie des normes des différents outils réglementaires, dont le PGRI viendra s'ajouter, vis-à-vis du SCOT d'une part et au regard du PGRI. - Rappelle l'incohérence entre les travaux mis en place dans le cadre du Plan Rhône et la doctrine Rhône. - S'interroge sur l'articulation qui sera faite entre le PGRI et le SDAGE d'une part et le PGRI et les PAPI d'autre part. - Vision réductrice des TRI proposée centrée sur les zones à enjeux du Rhône et de la Durance mais occulte les zones agglomérées du littoral et la problématique du ruissellement pluvial et des débordement de canaux. - Demande que les communes du syndicat mixte concernées par la Durance soient intégrées dans un unique TRI durancien. - S'interroge sur la non prise en compte des communes de Boulbon, Saint-Pierre-de-Mézoargues et Vallabrègues. - Insiste sur la nécessité de définir les stratégies locales en intégrant les dispositifs communaux et intercommunaux existant. - Demande un projet de TRI « Delta Camargue Méditerranée » comme proposé par l'inter-scot	- Cf. fiche synthèse de consultation des TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	SCOT
187	Syndicat mixte du SCOT Pays d'Aubagne et de l'Etoile	15/05/2012	PACA	13	Marseille-Aubagne	- modification des coordonnées - Pas d'observations particulières		SCOT

N° contribution	organisme	date avis	région	département	TRI	Objet	Prise en compte avis	Type_PP
188	Préfet 90	25/06/2012	FRC	90	Belfort-Montbéliard	- Implication importante de l'Etat en terme de Prévention des Risques d'inondation sur le département (3PPRI de bassin dont 2 seront révisés prochainement, 75 communes du département sur 102 ont fait l'objet d'un porté à connaissance des zones des zones inondables auprès des élus) - Implication des acteurs locaux (prise en compte des risques d'inondation dans les documents d'urbanismes dont le SCOT en cours d'élaboration sur le département, création de bassins écrêteurs de crue par le CG90) - Pression de développement de plus en plus important autour des axes structurant Où les zones inondables sont les plus importantes : réflexion à engager sur l'étalement urbain du territoire et les conséquences sur l'imperméabilisation continue des terrains - Intérêt de la sélection de ce territoire en TRI pour conforter les PPRI et le projet de SAGE sur l'Allan - Elargir le périmètre du TRI aux 71 communes couvertes par un AZI	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Etat
189	SYBLE	29/06/2012	LR	34	Montpellier-Lunel-Maugio-Palavas	- nécessité de prendre en compte les dynamiques locales dans les critères de sélection - Implication du SYBLE depuis de nombreuses années sur la gestion des inondations dans le cadre du SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens et du PAPI Lez-Mosson - Structuration des acteurs à la thématique dans le cadre de la CLE - Bassin versant fortement exposés aux risques d'inondations par débordements de cours d'eau et submersions marines en terme de population et d'emploi - Problématiques d'enjeux saisonniers en complément des enjeux permanent - Etudes du SYBLE pouvant être appuyer la cartographie qui sera réalisée en 2013 - Ajouter les communes de Courmonterral, Pignat, Montarnaud, Vic la Gardiole, Mireval, Vailhauquès, Les Matelles dont certains réseaux stratégiques les traversant sont des facteurs aggravant des conséquences des inondations, ajout présentant une cohérence géographique et socio-économique répondant à la notion de bassin de vie - Retirer Assas et Saint-Vincent-de-Beyrargues ne présentant pas d'enjeux en terme d'inondation - Projet de PAPI2	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Syndicat de BV
190	SYMADREM	20/06/2012	PACA	13	Delta du Rhône	- Nécessité d'avoir un TRI unique sur le Delta du Rhône en cohérence la stratégie de gestion engagée sur le Rhône-aval dans le cadre du Plan Rhône	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Syndicat de BV
191	Conseil Régional Franche Comté	21/06/2012	FRC	25	Belfort-Montbéliard	- Intérêt de retenir Belfort-Montbéliard et Besançon en TRI au regard des crues passées - sous-estimation des effets des crues de petites agglomérations comme Dole et Ormans notamment - Besoin de prendre en compte la fréquence des inondations - Nécessité de disposer d'une action coordonnée sur les l'ensemble de ces territoires même s'il ne sont pas qualifiés en TRI	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	CR
					Besançon			
193	Commune d'Izier		Bourg	21	Dijon	- Pas d'observations particulières		commune
194	Commune de Chenôve		Bourg	21	Dijon	- Incapacité de répondre dans les délais demandés		commune
195	SIB Fure	11/09/2012	RA	38	Grenoble	- Rappelle la dynamique engagée sur un projet de contrat de rivière « Paladru-Fure-Morge-Olon » portée par le Syndicat Intercommunal du Bassin-Versant de la Fure (SIBF) en partenariat par les collectivités du Syndicat Intercommunal de la Morge et ses Affluents (SIMA), de la Communauté d'Agglomération du Pays du Voironnais (CAPV), et le Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Olon (SIHO). - Rappelle les conséquences dommageables en termes d'inondations passées de ces cours d'eau et fait part de son intérêt sur la mise en oeuvre d'une stratégie locale à l'échelle des bassins-versants Morge, Fure, Olon en cohérence avec la démarche initiée dans le cadre du projet de contrat de rivière. - Demande l'ajout au périmètre du TRI pour le bassin de la Fure des communes de Charavines, Apprieu et Tullins et de conserver la commune Saint-Blaise du Buis. - Insiste sur le maintien dans le périmètre du TRI pour le bassin de l'Olon des communes La Murette, Chamécles et Saint-Blaise du Buis. - Demande l'ajout au périmètre du TRI pour le bassin de la Morge des communes Saint-Etienne de Crossey, Saint-Aupre et Saint-Nicolas de Macherin.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Syndicat de BV
196	SMMAR	12/06/2012	LR	11	général Carcassonne Narbonne	- Rappelle la nécessité d'une stratégie d'action globale à l'échelle du bassin-versant de l'Aude. - Souligne la dangerosité des phénomènes d'inondations par débordement de cours d'eau (26 morts en 1999) et la cinétique rapide des cours d'eau du bassin-versant de l'Aude. - Souligne l'enjeu saisonnier et l'importante croissance démographique du territoire. - Soutient le TRI de Carcassonne. Propose de l'étendre à 23 communes en plus des 3 initialement envisagées. - Souligne l'importance des enjeux démographiques et économiques de la plaine littoral tout en insistant sur sa vulnérabilité aux phénomènes de submersions marines. - Souligne l'enjeu saisonnier et l'importante croissance démographique du territoire. - Propose d'étendre le périmètre du TRI aux communes de : Sigean, Port-la-Nouvelle, Gruissan, Fleury, Salles-d'Aude, Vinassan, Coursan, Cuxac, Sallèles, Saint-Nazaire-d'Aude, Saint-Marcel, Armissan, Montredon, Moussan, Marcorignan, Bages, Peyriac, Villedaigne, Raissac et Névian.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	EPTB
197	Syndicat mixte du bassin- versant du Réart	20/06/2012	LR	66	Perpignan-Saint-Cyprien	- cf. avis PMCA	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Syndicat de BV
198	Syndicat mixte du bassin- versant de la Têt.	20/06/2012	LR	66	Perpignan-Saint-Cyprien	- cf. avis PMCA	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Syndicat de BV
199	Commune d'Eine		LR	66	Perpignan-Saint-Cyprien	- Prend acte du fait que la commune soit dans le périmètre TRI. - Souhaite que l'échelon communal soit plus associé à la démarche.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	commune
200	Commune d'Argelès-sur-Mer		LR	66	Perpignan-Saint-Cyprien	- Prend acte du fait que la commune soit dans le périmètre TRI. - Souhaite que l'échelon communal soit plus associé à la démarche.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	commune
201	Commune de Port Vendres		LR	66	Perpignan-Saint-Cyprien	- Avis favorable pour inscrire la commune de Port Vendres au TRI. - Émet des interrogations sur les aides financières, sur le calendrier de la stratégie locale, sur la maîtrise d'ouvrage des actions qui sera complexe selon elle sur cette commune.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	commune
202	Commune de Banyuls sur Mer		LR	66	Perpignan-Saint-Cyprien	- Regrette de ne pas avoir été associée. - Soulève plusieurs interrogations (pourquoi la commune n'a pas été sollicitée directement, pourquoi la Commune de Banyuls ne figure pas dans le périmètre du TRI, ...).	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	commune
203	SIHO	17/10/12	RA	38	Grenoble	- Rappelle son implication en tant qu'acteur de gestion des inondations notamment dans le cadre du projet de contrat de rivière « Paladru-Fure-Morge-Olon ». - Soutien l'avis du SIB Fure sur la définition du périmètre du TRI.	- Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures	Syndicat de BV

N° contribution	organisme	date avis	région	département	TRI	Objet	Prise en compte avis	Type_PP
204	SIMA	03/10/12	RA	38	Grenoble	<ul style="list-style-type: none"> - Rappelle la dynamique engagée sur un projet de contrat de rivière « Paladru-Fure-Morge-Olon » portée par le Syndicat Intercommunal du Bassin-Versant de la Fure (SIBF) en partenariat par les collectivités du Syndicat Intercommunal de la Morge et ses Affluents (SIMA), de la Communauté d'Agglomération du Pays du Voironnais (CAPV), et le Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Olon (SIHO). - Rappelle les conséquences dommageables en termes d'inondations passées sur le bassin-versant de la Morge. - Demande l'ajout au périmètre du TRI pour le bassin de la Morge des communes Saint-Etienne de Crossey, Saint-Aupre et Saint-Nicolas de Macherin. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cf. fiche synthèse de consultation du TRI - Éléments à prendre en compte pour les étapes ultérieures 	Syndicat de BV